V.1.4. FICHES ESPECES

Les fiches espèces proposent pour chaque espèce d'intérêt communautaire :

- ses noms français et latin ;
- sa classification systématique ;
- son code Natura 2000 ;
- ses différents statuts et protections ;
- sa description ;
- sa biologie et son écologie ;
- sa répartition en Europe et dans le département;
- l'état de ses populations et les tendances d'évolution de ses effectifs en Europe et en France et au niveau du département selon les données locales.
- ses caractéristiques et son habitat sur le site ;
- les menaces potentielles qui pèsent sur ses effectifs ;
- des principes de gestion conservatoire.
- Les conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces.

Légendes des cartes de répartition en France et en Europe : cf. BIOTOPE

Source: Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa*. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX.

Rouge : zone où l'espèce n'est présente que pendant la saison de reproduction (c'est-à-dire en été)
Orange : présence toute l'année avec des populations différentes
Vert : zone où l'espèce n'est présente qu'en période hivernale.

Source : Beaman M. et Magde S. (1998) *Guide encyclopédique des oiseaux du paléarctique occidental.* éd Nathan, 871 p.

Vert foncé : zone où l'espèce est présente toute l'année (et se reproduit)
Jaune-orange foncé : zone où l'espèce n'est présente que pendant la saison de reproduction (c'est-à-dire en été)
Bleu foncé : zone où l'espèce n'est présente qu'en période hivernale
Vert pâle (en mer) : zone où l'espèce se nourrit durant la période de reproduction (espèces pélagiques seulement), ou au cours de l'été et au début de l'automne pour les espèces pélagiques non nicheuses (originaires de l'Atlantique Sud)
Bleu pâle (en mer) : zone où l'espèce est présente en hiver (espèces pélagiques seulement).

Et source : http://www.oiseaux.net/ pour les cartes de certaines espèces.

Avocette élégante, Recurvirostra avosetta Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Recurvirostridés

Code Natura 2000 : A 132

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste rouge Nationale : « localisé » pour les nicheurs « à surveiller » pour les hivernants

Description de l'espèce :

Oiseau de taille proche du pigeon, ce limicole ne pose aucun problème de détermination. Le corps est blanc avec des marques noires sur l'aile. Le dessus de la tête et la nuque sont noirs, les pattes sont bleu gris et le bec noir, très fin nettement recourbé vers le haut. Cet oiseau est migrateur mais hiverne en grande partie en France.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Ilots ou plages sableuses, sur les lagunes, au milieu de près salés ou de sansouïres inondées. Elle est présente en petit nombre sur la Loire au cours des phases de migration. Elle recherche les vasières et les grèves qui sont dégagées, du fait du niveau bas des eaux du fleuve, pour s'y nourrir.

• *Régime alimentaire :*

Elle se nourrit essentiellement dans les vasières ou dans les eaux peu profondes où elle chasse des petits vers, les crustacés, les larves d'insectes aquatiques et des petits poissons.

• *Reproduction et activités :*

Les Avocettes arrivent sur les lieux de reproduction début mars jusqu'à début mai. Elles semblent fidèles aux sites de reproduction. Le nid est une simple dépression creusée dans le sable et garnie de quelques matériaux divers. La ponte de 4 œufs intervient dès fin mars, et surtout en avril. Elle peut s'étaler jusqu'en juillet exceptionnellement. L'incubation est assurée par le mâle et la femelle durant 23 à 25 jours. Les poussins sont nidifuges et quittent très rapidement le nid pour gagner les zones d'alimentation où ils resteront jusqu'à leur indépendance, soit 6 semaines.

.

• *Migrations :*

En France, c'est une nicheuse sur le littoral, migratrice et hivernante assez commune.

Répartition en France et en Europe :

L'oiseau niche sur les côtes d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, mais aussi en Europe de l'est. Il existe deux grandes populations d'Avocette élégante, une orientale et une occidentale. Les effectifs européens sont de 30 000 à 50 000 couples dont 2 500 en France. Plus d'un quart des hivernants séjournent en France soit 15 700 à 21 000 individus.

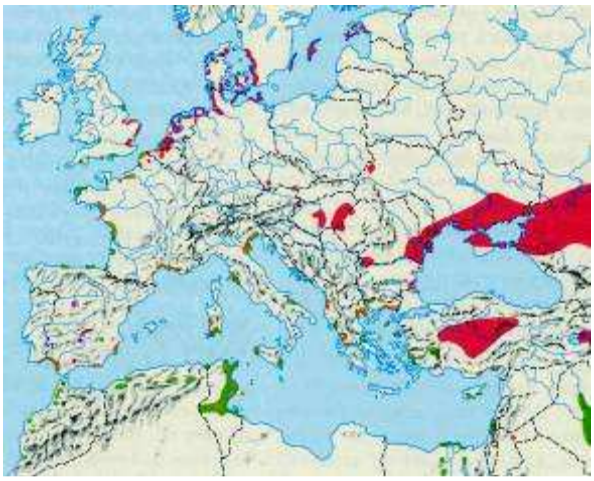

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

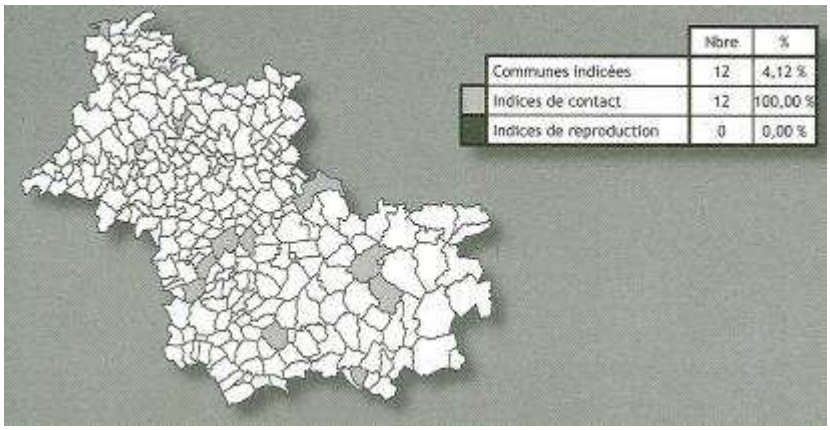

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En région Centre, elle est assez commune en migration sur les grands plans d'eau, les étangs et les grands cours d'eau. En Loir-et-Cher, c'est une migratrice peu commune de mi-mars à mai puis de novembre à début décembre, et une hivernante occasionnelle. Les communes du département concernées par l'Avocette élégante sont majoritairement ligérienne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :
L'Avocette élégante se rencontre à l'unité ou en petits groupes ne dépassant pas jusqu'à maintenant 35 individus. La moyenne est ainsi de 6 individus par groupes rencontrés.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :
Sur le site Natura 2000 de la « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher », l'Avocette élégante est présente en petit nombre sur la Loire au cours des phases de migration. Elle recherche les vasières et les grèves qui sont dégagées, du fait du niveau bas des eaux du fleuve, pour s'y nourrir. Malgré des effectifs faibles, sa présence chaque année en fait une espèce retenue comme significative pour cette ZPS.

Menace :
La conservation de l'Avocette élégante sur le site Natura 2000 est liée essentiellement à la préservation des sites de passages et de halte migratoire.
Les principales menaces sont liées aux conséquences des extractions de granulats passées et du soutien d'étiage de la Loire à travers:
• La diminution des surfaces de zones de vasières en fin de saison le long des grèves et dans les bras morts.
• La fermeture des grèves sableuses et îlots par le développement de Saulaie arbustives.

Mesures de gestion conservatoire :
En région Centre, les oiseaux sont essentiellement de passage. Il faut leur permettre de trouver des zones de nourrissage lors de migrations. Les grands cours d'eau offrent l'été des zones attrayantes car les niveaux sont bas et de nombreux îlots et vasières sont dégagés. Il est aussi envisageable de limiter le développement des ligneux sur les grèves sableuses ainsi que sur les îlots (scarifications).
Enfin, les anciennes zones d'extraction de granulats peuvent être aménagées (création de berges à pentes douce) de manière à permettre la création de zones de vasières importantes à proximité du fleuve.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces :
La réhabilitation des grèves exondées sera favorable à l'ensemble du cortège avifaunistique des oiseaux de vasières et des bords de grèves : Combattant varié, Chevalier sylvain, …

Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Pandionidé

Code Natura 2000 : A 094

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Règlement Communautaire CITES : Annexe C1
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « vulnérable »
- Liste rouge du Loir-et-Cher : « vulnérable »

Description de l'espèce :

Ce grand rapace mesure près de 60 cm et fait plus de 1,60 mètre d'envergure. Son plumage est assez contrasté, le dos et le dessus des ailes sont brun foncé, le dessous du corps est blanc marqué par un collier marron. Le dessous des ailes est plus foncé avec des marques noires au devant du "coude". Ce rapace à tête blanche et noire s'est spécialisé dans la pêche. La population continentale est migratrice et hiverne en Afrique subsaharienne.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Au bord des lacs, étangs, fleuves qui sont peuplés de nombreux poissons de taille moyenne se tenant à proximité de la surface de l'eau.Le Balbuzard pêcheur établit son nid principalement à la cime de grands pins (pin sylvestre) qu'il trouve sur le Domaine National de Chambord (extérieure au site) et chasse sur la Loire et les étangs. L'ensemble de la Loire constitue un lieu essentiel pour l'alimentation des Balbuzards pêcheurs. En période de migration l'ensemble du cours de la Loire est fréquenté par le Balbuzard pêcheur, plusieurs centaines d'individus profitent des ressources de la Loire.

• *Régime alimentaire :*

Son régime alimentaire est pratiquement uniquement composé de poissons.

• *Reproduction et activités :*

Le Balbuzard pêcheur construit son aire à la cime d'un grand arbre entre 11 et 30 mètres de haut. Généralement il choisit un pin âgé de forme tabulaire. Il pond 1 à 4 œufs début avril qui sont principalement couvés par la femelle. L'incubation dure 37 à 41 jours, les jeunes commencent à voler au bout de 7 à 8 semaines.

Pour pêcher, le Balbuzard pêcheur exploite les zones d'eau peu profondes. Il repère ses proies par un bref vol sur place et plonge parfois dans quelques centimètres d'eau.

• *Migrations :*

En France : Nicheur très rare (Corse et Centre), migrateur rare et hivernant très rare.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

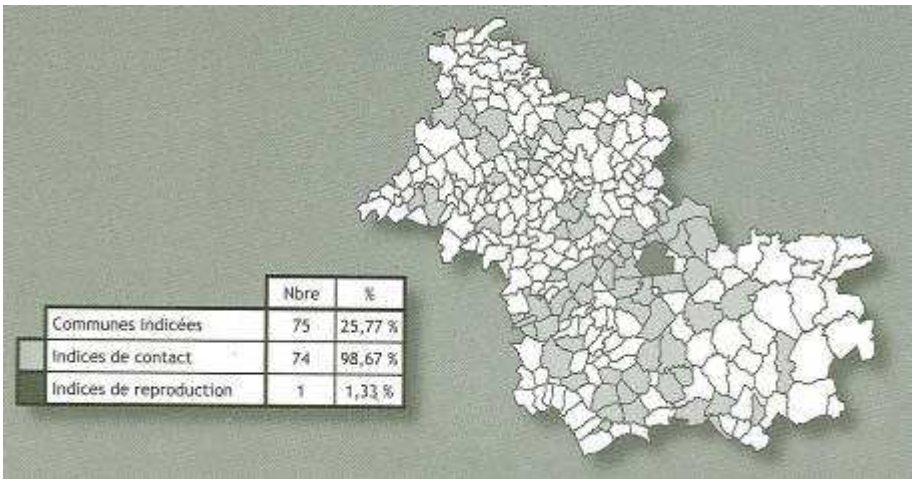

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher le balbuzard pêcheur est un estivant nicheur rare et un migrateur peu commun de fin mars à mi-mai puis de fin août à début octobre. Hivernant très rare.
On peut le rencontrer auprès de tous les grands plans d'eau et des rivières importantes du département au passage. Sa nidification vient de débuter ponctuellement en Sologne et devrait s'étendre. Le Domaine National de Chambord est un site présentant plusieurs nids occupés chaque année. La reproduction n'intéresse que quelques couples (5 en 2004 et 6 en 2008 plus un en Sologne). En migration, quelques dizaines d'individus peuvent être simultanément dans le département avec un pour 4km de Loire début avril 2004. Les grands arbres sur la Tronne et d'autres affluents (Beuvron, Cosson) servent de reposoir et de lardoire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :
En accroissement régulier depuis une dizaine d'année.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :
Ce rapace niche dans les grands massifs forestiers, mais toujours à proximité de l'eau et notamment de zones de pêche est nécessaire près du site de nidification.
Il utilise tout le fleuve pour son nourrissage et parfois pour une halte de repos.

Menace :
La conservation du Balbuzard pêcheur dans le Loir-et-Cher est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidification. Trois types de menaces principales peuvent être évoqués:
• Le dérangement peut limiter l'installation d'un couple et perturber l'élevage des jeunes.
• La coupe des grands arbres, notamment des vieux pins sylvestres, limite fortement les sites pouvant accueillir des nids de Balbuzard pêcheur.
• Les pollutions diverses des milieux aquatiques peuvent leur être fortement néfastes.
• Les dérangements humains lors des haltes ou lors de la pêche.

Mesures de gestion conservatoire :
Pour assurer sa reproduction, il faut préserver de vieux pins sylvestres pouvant accueillir les ailes et mettre en place autour de celles-ci des zones de protections. La tranquillité des sites est en effet essentielle pour une bonne réussite dans l'élevage des jeunes. Des plates formes artificielles ont aussi été construites au sommet des pins sylvestres notamment dans le Domaine National de Chambord. Cette mesure a prouvé son efficacité est a été additionné par une fermeture des voies de circulation dès le retour du couples. Il convient ensuite de préserver des aires et cela passe par la sensibilisation des gestionnaires forestiers, des exploitants et l'information des usagers de la forêt, des pêcheurs et des pisciculteurs. Il convient de ne pas pratiquer des coupes aux alentours des nids de mars à septembre.

Aigrette garzette, *Egretta garzetta* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardéidés

Code Natura 2000 : A 026

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « vulnérable »

Description de l'espèce :

Héron blanc pur à la silhouette fine et élancée, l'Aigrette garzette a le bec noir, les pattes noires avec les pieds jaunes. En plumage nuptial, elle arbore deux très longues et fines plumes à la nuque (les aigrettes). Elle se différencie bien de la Grande aigrette par sa taille inférieure et ses pieds jaune, bien visible en vol. Mâle et femelle sont semblables. C'est une espèce migratrice partielle.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Boisements en bordure de zones humides. Fréquente les cours d'eau, étangs et marais. L'Aigrette garzette est présente sur l'ensemble de la Loire. Elle niche sur les îlots boisés et dans les ripisylves présentes le long du fleuve.

• *Régime alimentaire :*

Très diversifié, insectes aquatiques, amphibiens, crustacés, mollusques

• *Reproduction et activités :*

Le domaine vital autour des colonies est composé d'une mosaïque de lieux d'alimentation, disponibles dans un rayon de 10 à 15 kilomètres. Les sites d'établissements des colonies de l'Aigrette sont choisis en fonction des critères suivants : les matériaux de construction des nids doivent être disponibles sur le site, l'habitat doit pouvoir contribuer à la protection des jeunes et des œufs contre la pluie, les prédateurs et les nicheurs voisins. Les sites sont principalement choisis sur des îlots pour décourager les prédateurs terrestres. La ponte (3 à 5 œufs) intervient entre la mi-avril et la mi-mai. L'incubation dure 23 jours et l'élevage 40 à 50 jours. Les deux partenaires s'investissent dans toutes les phases de la reproduction.

• *Migrations :*

En France, c'est une nicheuse localement commune et une migratrice et hivernante commune.

Répartition en France et en Europe :

L'Aigrette garzette est largement distribuée à travers l'Europe méridionale (autour de la méditerranée et de la mer Noire). En France, l'espèce a longtemps été cantonnée au littoral méditerranéen. Depuis les années 80, elle e colonisé tout le littoral atlantique jusqu'à la Manche, et a aussi colonisé l'intérieur des terres par le couloir rhodanien. L'effectif nicheur français, estimé à 9850 couples, se répartit sur toute la côte ouest jusqu'à La Manche, sur le littoral méditerranéen. Elle est aussi présente le long des vallées de la Loire, l'Allier, la Durance et la Garonne.

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

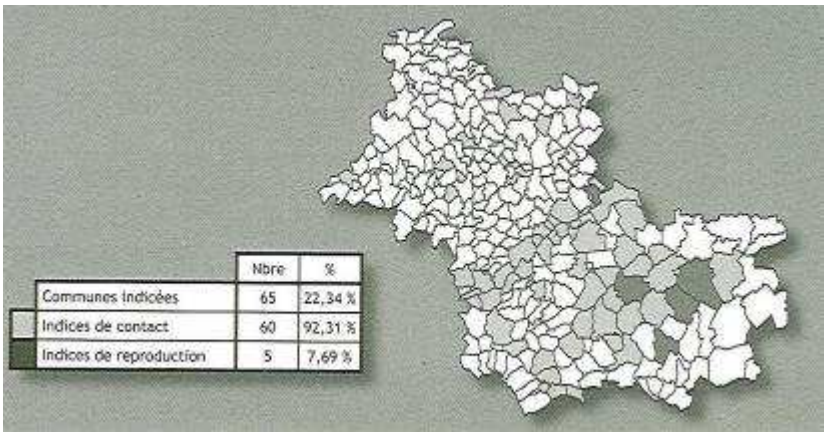

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, l'Aigrette garzette est estivante nicheuse, une hivernante rare et une migratrice peu commune. La reproduction a été constatée sur la commune d'Avaray en 1997 avec 6 à 8 nids. Puis en 2003, sur le même site avec 8 nids et 2007 non chiffrée. L'espèce est visible principalement sur la Loire toute l'année avec une abondance maximale en période postnuptiale de juillet à octobre. Quelques oiseaux hivernent également sur la Loire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

En région Centre, l'effectif est estimé à près de 200 couples, la Brenne accueillant la majorité de cette population (100 à 150 couples), suivie par la vallée de la Loire et la Sologne.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Boisements en bordure de zones humides. Fréquente les cours d'eau, étangs et marais. L'Aigrette garzette est présente sur l'ensemble de la Loire. Elle niche sur les îlots boisés et dans les ripisylves présentes le long du fleuve.

Menace :

Les fluctuations périodiques qui caractérisent la population française témoignent de sa fragilité. Le facteur-clef régulateur de la population est la perte des individus en hivers à cause des vagues de froid. Ainsi, vu la proportion d'hivernants en France, la population est grandement dépendante des aléas climatiques. L'Aigrette garzette se reproduit dans un petit nombre de colonies. La perte de ces colonies par destruction de l'habitat (ripisylves, ...) ou par dérangement peut fragiliser la population sur la Loire.

Mesures de gestion conservatoire :

La pérennité de l'espèce passera par la tranquillité aux abords de ses sites de nidification. Il est important de protéger les colonies du dérangement.
Il faut également veiller à la gestion et l'aménagement des zones humides à proximité des colonies, ce biotope constituant le domaine vital de l'espèce.
Enfin une prise en compte globale des réseaux de zones humides sur les voies de migration de l'Aigrette favoriserait la qualité de survie de l'espèce comme de beaucoup d'autres oiseaux. Ainsi, le maintient des populations de l'Aigrette garzette en France dépend de la disponibilité des habitats de reproduction. Ces habitats (îlots boisés tranquilles) doivent être protégés. Le maintien des zones humides qui forment le domaine vital des colonies est essentiel.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces :

Cette gestion est également favorable au Bihoreau gris, héron migrateur colonial.

Busard Saint-Martin, Circus cyaenus Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Accipitridés

Code Natura 2000 : A 082

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Règlement Communautaire CITES : Annexe 1

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « à surveiller »

Description de l'espèce :

Rapace de taille moyenne, il mesure près de 50 cm de long pour envergure d'environ 1,10 m. Le mâle est gris clair sur le dessus et son ventre est blanc. En vol, on remarque la pointe noire de ses ailes et une tache blanche typique au croupion. La femelle est brune avec le croupion blanc et sensiblement plus grande que le mâle. Contrairement au Busard cendré. La population française est sédentaire. Par contre, les populations d'Europe centrale et de l'est viennent hiverner en France et en Espagne.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Assez commun mais localisé, le busard Saint-Martin niche dans une grande variété d'habitats : cultures, zones côtières sablonneuses, steppes, taïgas. Le busard Saint-Martin vit dans les landes semi-montagneuses, avec une végétation arbustive, sur les coteaux avec des prairies, fuyant les forêts, préférant les versants nord et nord-est, mais nichant sur ceux orientés au sud ou au sud-ouest.

• *Régime alimentaire :*

Ce rapace se nourrit principalement de petits rongeurs, et en particulier de Campagnol des champs. Les années ou cette espèce pullule, il peut atteindre 90% des proies du busard.

• *Reproduction et activités :*

L'aire de reproduction est établie à terre, dans une végétation herbacée de 1 à 3 mètres de hauteur. Le nid est souvent rudimentaire. Les dates de ponte varient entre avril à début juin. La femelle de busard pond entre 2 à 7 œufs.

Pour chasser, le Busard Saint-Martin effectue de longs vols en rase-mottes avec des battements d'ailes réguliers au-dessus des landes, prairies et cultures.

• *Migrations :*

En France : Nicheur, migrateur et hivernant commun.

Répartition en France et en Europe :

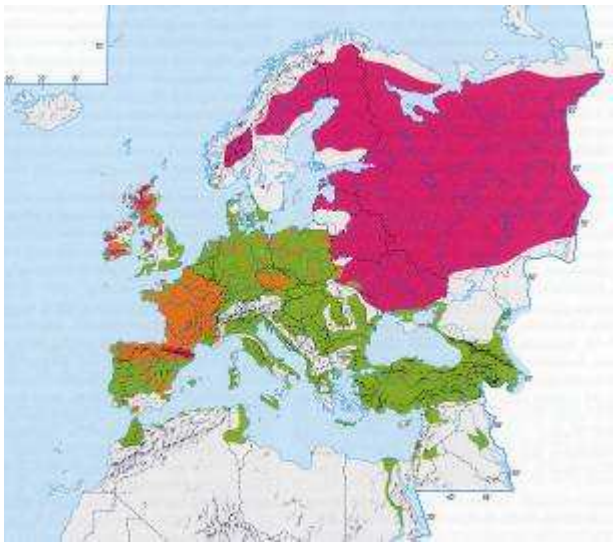

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

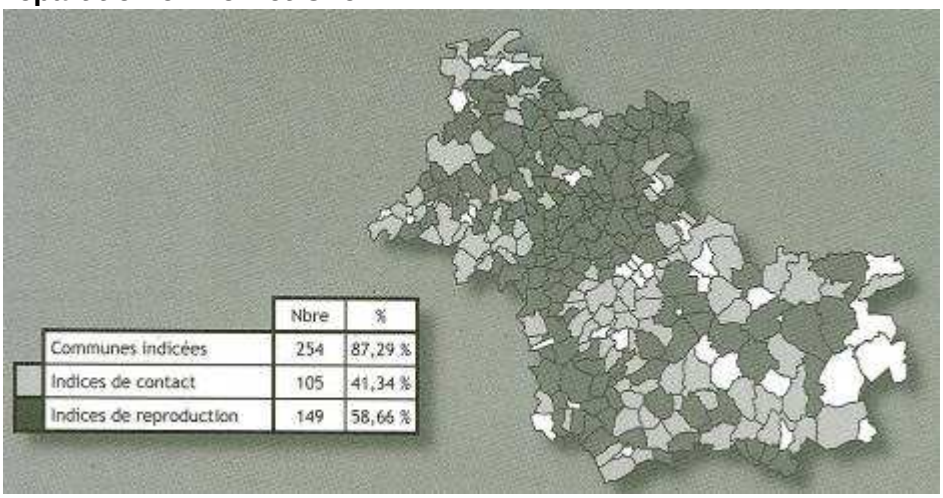

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher le Busard Saint-Martin est un nicheur sédentaire partiel, un hivernant peu commun et un migrateur commun.
Forte présence en Petit Beauce et au nord de la forêt de Marchenoir avec une prédilection pour les abords des marais de la Haute Cisse et de l'Aigre. Est plus dispersé dans les Gâtines, le Perche, sur le plateau de Pontlevoy, sur les coteaux du Cher, du Loir, dans le Boischaut nord et en Sologne Viticole. Se fait plutôt rare en Grande Sologne. L'une des cinquante et une espèces les plus répandues en Loir-et-Cher.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :
Rare au début du XXème siècle, augmente puis régression sensible.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :
Cet oiseau utilise pour chasser surtout les territoires plats et ouverts: prairies, cultures basses, landes et marais. Le Busard Saint-Martin s'est bien adapté aux zones de cultures céréalières. Cependant, ces dernières années, avec l'évolution des techniques agricoles (moissons plus précoces, emplois d'intrants...) de nombreux couples voient la disparition de leur nichée avant l'envol. Il chasse dans le val du fleuve et dans les zones entre les levées.

Menace :
La conservation du Busard Saint-Martin en région Centre est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidification. La construction à même le sol dans les grandes cultures céréalières, ainsi chaque année les couvées les plus tardives sont broyées lors de la moisson et du passage des engins agricoles. Dans le périmètre de la ZPS, le retournement des prairies et la déprise agricole par un boisement rapide peut réduire ses zones d'alimentation.

Mesures de gestion conservatoire :
La protection des sites de nidifications est assez ardue. En effet, ceux-ci sont assez variables, mais on peut envisager:
• Pour les landes, de maintenir le biotope en évitant l'implantation de boisement soit naturel soit artificiel.
• Pour les prairies et les zones cultivés, le suivi des sites de nidification et la création d'îlots non moissonnés autour du nid pour permettre aux nicheurs de mener à bien leur couvée. Tous les ans, de nombreux bénévoles participent à la surveillance d'aires de Busards Saint-Martin en zones céréalières et, avec l'aide des agriculteurs, permettent la sauvegarde de nombreuses nichées (114 jeunes en 2002). Enfin, il convient de communiquer sur la fragilité de cet oiseau et son rôle dans la nature. En effet, c'est un grand prédateur de campagnols et autres rongeurs.

Chevalier sylvain, Tringa glareola Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 166

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : liste gibier

Description de l'espèce :

Le Chevalier sylvain est un limicole plutôt de petite taille. En plumage nuptial, il a le dos gris ardoise tacheté de point blancs, noirs et chamois de taille irrégulière. Sa tête et son cou sont finement rayés, ces stries délicates allant jusque sur la première partie du dos et sur la poitrine. Son bec est assez long. Il possède un net sourcil se prolongeant en arrière de l'œil. Son ventre est blanc, ses pattes jaune-verdâtre. En plumage internuptial, le ton du dos est brun tacheté de pâle. En vol, la point de ses pattes dépasse nettement de sa queue pâle finement barrée de noir. Son croupion blanc est alors bien visible.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Le Chevalier sylvain affectionne principalement les zones humides présentant des vasières fraîches, le long des cours d'eau et des étangs. Il y recherche sa nourriture lors de ses haltes migratoires. La présence de ces zones est indispensable pour lui permettre d'effectuer sa longue migration dans de bonnes conditions.

• *Régime alimentaire :*

On l'observe principalement lors de ses haltes migratoires, en avril et en juillet-août. On le trouve alors principalement au bord des étangs et des fleuves, régulièrement en compagnie d'autres espèces de limicoles. Il peut également être observé dans les prés inondés. Il glane sa nourriture dans la boue fraîche des vasières, dans l'eau très peu profonde, où il peut s'immerger jusqu'au ventre. Il agite souvent l'arrière du corps lorsqu'il est inquiété. En vol, il émet un sifflement "yif-iff-iff" rapide. Il se nourrit d'insectes, mais aussi de petits mollusques et de crustacés.

• *Reproduction et activités :*

Le Chevalier sylvain niche dans les tourbières, clairières ou au bord des cours d'eau. La femelle pond 4 oeufs dans une dépression tapissée d'herbes et de feuilles. L'incubation dure 22 à 23 jours. Les poussins nidifuges s'envolent au bout de trente jours.

Il cherche sa nourriture aux bords des plans d'eau douce et des près inondés.

• *Migrations :*

En France, le Chevalier sylvain est migrateur peu commun et un hivernant (occasionnel). Il hiverne principalement en Afrique, du Sud du Sahara jusqu'au Cap, et à Madagascar.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

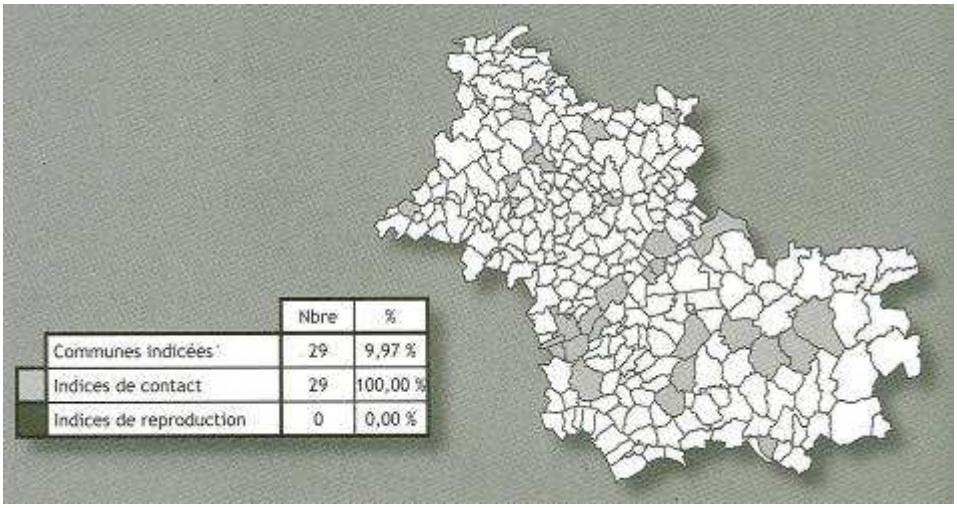

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, c'est un migrateur peu commun d'abord de mi-avril à début juin puis de fin juillet à mi-septembre.
Le Chevalier sylvain a été noté sur une faible proportion des communes du Loir-et-Cher, ce qui correspond à son statut de migrateur rare, quoique assez régulièrement vu au moins sur la Loire et la Sologne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :
L'effectif européen du Chevalier sylvain est estimé entre 370 000 et 1 400 000 couples. Les effectifs les plus importants sont observés en Russie et Finlande. (Tucker et al., 1994)
Du fait de leur bref passage en France, les populations passant sur le territoire sont difficiles à évaluer. Généralement isolé ou quelques oiseaux ensembles, il a été noté un groupe de 35 individus.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :
Le Chevalier sylvain affectionne les zones humides présentant des vasières fraîches, le long des cours d'eau et des étangs pour peu que ces zones soient tranquilles.

Menace :
La menace des cette espèce réside dans la disparition de ses zones de nourrissage.

Mesures de gestion conservatoire :
Il est important de maintenir ou favoriser la tranquillité des zones de stationnement connues, afin de lui assurer un maximum de quiétude lors du repos ou de la recherche de nourriture. Il est également nécessaire de recourir à une gestion agro-environnementale de certaines zones humides favorables à cet oiseau entre autres, pour éviter toute modification irréversible de ces biotopes (drainages, populiculture, maïsiculture...). L'enrochement systématique des rives de certains cours d'eau peut également nuire, à terme, à l'espèce.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces
La réhabilitation des grèves exondées sera favorable à l'ensemble du cortège avifaunistique des oiseaux de vasières et des bords de grèves : Combattant varié, Sterne pierregarin…
Ces mesures préconisées dans le cadre du DOCOB ZCS seront reprises pour les actions de la ZPS.

Cigogne blanche, *Ciconia ciconia* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ciconiidés

Code Natura 2000 : A 195

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « rare »

Description de l'espèce :

Grand oiseau bien connu de tous, la Cigogne blanche atteint 2 m d'envergure. Le corps est entièrement blanc. L'arrière des ailes est largement bordé de noir. Son long bec et ses longues pattes sont rouges. C'est un oiseau migrateur arrivant dès la fin février regagnant ses quartiers hivernaux d'Afrique sub-saharienne dès le mois de septembre.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

La Cigogne blanche fréquente les grêves du fleuve et les cultures proches. Elle établit fréquement son nid sur des grands arbres. Elle utilise les milieux ouverts et les zones humides.

• *Régime alimentaire :*

La Cigogne blanche se nourrit de grenouilles, serpents, poissons et rongeurs.

• *Reproduction et activités :*

Le nid est un amas de branches, de terres et d'herbes sèches. Dés le mois de mars, le mâle fidèle à son nid, en prend possession très rapidement, rejoint par la femelle. La femelle pond entre 3 à 5 œufs entre la mi-mars et fin avril. L'incubation dure 33-34 jours. Les deux sexes participent à l'incubation et à l'élevage des jeunes. Les jeunes commencent à voler au bout de 58-64 jours.

Elle capture ses proies directement au sol, en parcourant les prairies inondables, marais, ruisseau, …

• *Migrations :*

En France : Nicheuse rare (surtout Alsace et façade Atlantique). Migratrice peu commune. Hivernante rare.

Répartition en France et en Europe :

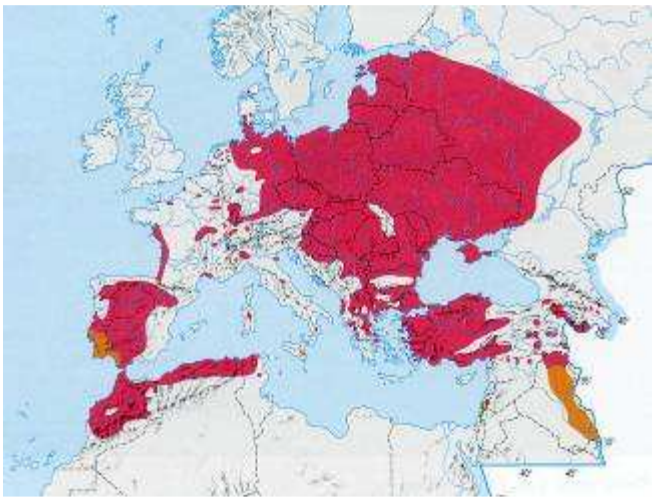

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

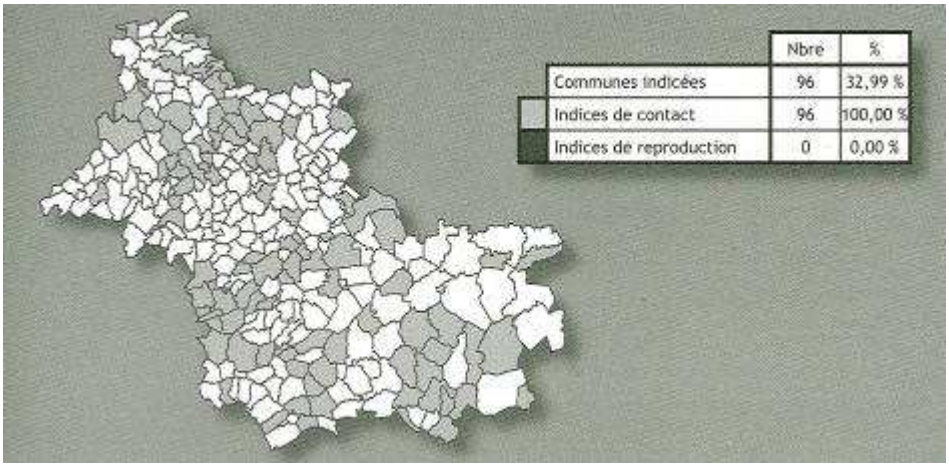

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher la Cigogne blanche est une migratrice peu commune et une hivernante occasionnelle. Est présente lors de passages migratoires au printemps, puis lors de la migration postnuptiale, de mi-août à la mi-septembre, isolée ou en groupe pouvant atteindre une quarantaine d'oiseaux.
Rencontrée sur 1/3 des communes aux quatre coins du département où les haltes nocturnes sur les bâtiments attirent les foules et les honneurs de la presse. Le nombre de communes concernées sur ces six dernières années démontre la régularité du passage, plus fréquent en fin d'été.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

L'accroissement des contacts et des effectifs depuis 20 ans, entraînant d'exceptionnels cas d'hivernage et d'estivage. Depuis 1970, à l'échelle du pays, la population nicheuse a augmenté de plus de 50% et la population hivernante de plus de 20%. La Cigogne blanche fréquente les grèves du fleuve et les cultures proches. Des hivernages d'oiseaux isolés ont eu lieu en aval de la Loire, à Saint-Laurent-Nouan en 1998 et à Onzain, en 2003 et Chaille en 2007.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

La Cigogne blanche n'est présente sur le site et les cultures environnantes du fleuve qu'en période de migration (prénuptiale et postnuptiale) et quelquefois lors de rares hivernages. Elle va stationner sur les grèves du fleuve, les anciennes gravières et dans les champs.

Menace :

La Cigogne blanche est ainsi menacée par la perte des zones humides et par les lignes à moyenne et haute tensions ne présentant pas de système anti-électrocution.

Mesures de gestion conservatoire :

Le maintien des zones humides est prioritaire, notamment par l'intermédiaire de mesures agro-environnementales adaptées. Les réseaux de lignes à haute et moyenne tensions sont responsables de la mort de très nombreux oiseaux (surtout juvéniles). La mise en place systématique de spirales, afin de rendre les lignes plus visibles, permettrait d'éviter de nombreuses collisions. L'installation de système anti-électrocution devrait être plus systématique pour les pylônes dangereux.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Cigogne blanche sera favorable à l'ensemble des espèces qui du fait de leur comportement de vol sont sensibles à la présence des lignes à haute et moyenne tension (Balbuzard pêcheur, Milan noir, …).

Cigogne noire, *Ciconia nigra* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ciconiidés

Code Natura 2000 : A 030

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Règlement communautaire CITES : Annexe C1
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « vulnérable »

Description de l'espèce :

D'aspect identique à la Cigogne blanche (long cou emmanché d'un long bec), son plumage est presque entièrement noir avec des reflets brillants, son ventre est blanc. Le bec et les pattes sont rouge vif. Chez les jeunes, le bec et les pattes sont beaucoup plus ternes et le plumage est plutôt brun. Oiseau de près de 2 m d'envergure, la Cigogne noire reste cependant très discrète et difficile à observer. Les premiers retours de migration sont signalés courant mars. Le départ vers les quartiers d'hivernage africains commence dès la fin août.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

C'est un oiseau strictement forestier. La Cigogne noire niche au calme au fin fond des grandes forêts. Pour installer son aire, elle utilise de grands arbres. Dans les pins, le nid est pratiquement au sommet de l'arbre, alors que dans les feuillus (surtout les chênes), elle s'installera sur les premières grosses branches. L'aire est volumineuse et mesure un mètre de diamètre.

• *Régime alimentaire :*

La Cigogne noire consomme des poissons, des batraciens, des insectes, des coquillages, des crabes, des petits reptiles, des oiseaux et des mammifères.

• *Reproduction et activités :*

La cigogne noire occupe le nid des années précédentes. Le nid volumineux est fait avec des matériaux trouvés sur place, composé de branches et branchettes, tapissé de mousse, d'herbe et de feuilles, amalgamées avec de la terre. Le nid se situe dans les épais bosquets de hêtres, chênes et pins, et plus fréquemment sur les corniches des falaises, toujours près de l'eau, d'une zone découverte, à au moins une douzaine de mètres du sol.
La femelle pond 3 à 5 œufs blancs. L'incubation dure de 38 à 42 jours, et est assurée par le couple. Les jeunes sont nourris par les deux parents qui régurgitent de la nourriture dans le nid. Ils quittent le nid aux alentours de 65 à 70 jours.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse rare (Centre-Ouest et Nord-Est). Migratrice peu commune. Hivernante rare.

Répartition mondiale :

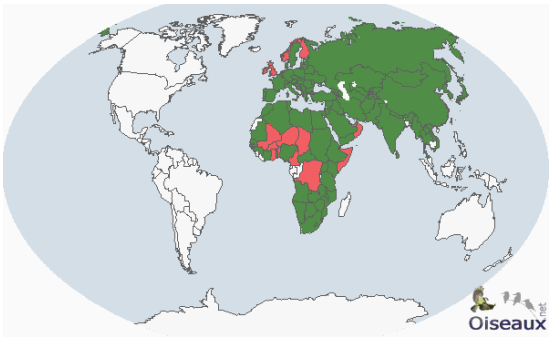

Source carte et photo : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

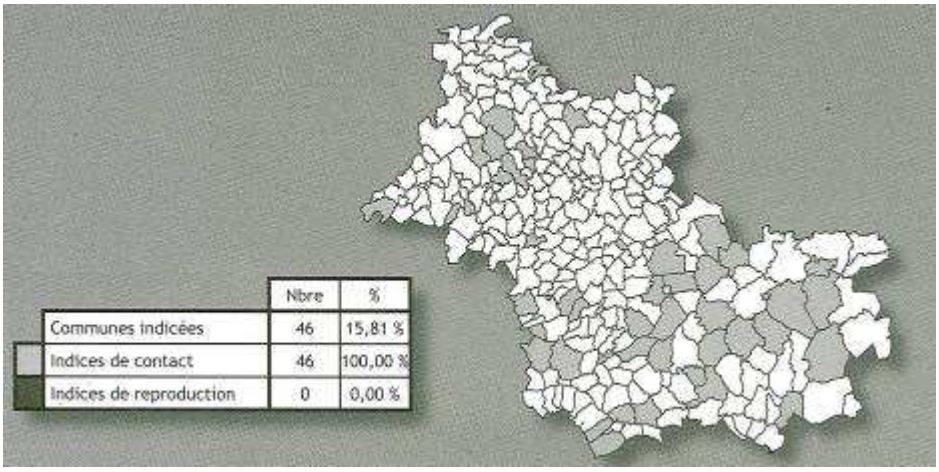

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher cette espèce est migratrice peu commune et nicheuse possible.
Quelques individus isolés ou par deux (groupe de 8 maximum) chaque année en migration. Reproduction observée pour un seul couple, mais le nid se trouvait de peu dans le département voisin, d'autres pourraient être à découvrir.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

En accroissement depuis la décennie 70 (la reproduction s'installe à compter de 1973 en France), occasionnelle avant, et annuelle depuis les années 80. Nidification observée en 2001 en Indre-et-Loire tout près de nos limites (probable en 2000 ?) sans suite.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Fréquente les grands massifs forestiers, comportant des étangs et des ruisseaux. Elle utilise tout le fleuve pour son alimentation.

Menace :

La population européenne est voisine de 500 couples. Les menaces plus importantes sont la transformation des habitats de nidification et les dérangements sur les sites de nidification, d'alimentation et de concentration pré et postnuptiale ; mais aussi les prélèvements et les collisions contre les lignes électriques.

Mesures de gestion conservatoire :

Il faut surtout veiller au calme aux alentours des aires. La Cigogne noire est en effet très farouche et abandonne facilement son nid si elle est dérangée (à l'inverse de la Cigogne blanche). Le maintien des zones de nourrissage de bonne qualité est également un gage pour la réussite de sa reproduction : rivières, et étangs riches en poissons, prairies humides... Enfin, pour éviter la mort par électrocution ou par choc avec les lignes à moyenne et haute tension, il faudrait, dans les zones sensibles équiper les lignes avec des systèmes anticollision (spirales...).

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Cigogne noire sera favorable à l'ensemble des espèces qui du fait de leur comportement de vol sont sensibles à la présence des lignes à haute et moyenne tension (Balbuzard pêcheur, Milan noir, …).

Combattant varié, *Philomachus pugnax* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 151

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe III.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « vulnérable » en hivernage.

Description de l'espèce :

Le Combattant varié est un limicole de taille moyenne. Son aspect évolue énormément au cours de l'année. Au printemps, le mâle arbore une remarquable collerette (noire, rousse ou blanche). En toute période, les détails permettant de reconnaître l'espèce sont : un plumage du dos assez écailleux (gris brun), des pattes assez longues généralement dans les tons jaunes, une barre alaire en V blanc sur la queue facilement visibles en vol. Le bec est assez court par rapport aux autres chevaliers (ses proches cousins) et sa silhouette est légèrement "ventrue". Migrateur, il hiverne essentiellement en Afrique, la majorité de la population se regroupant en Afrique tropicale.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Cet oiseau est lié aux zones humides, il utilise les marais humides, les bords vaseux des plans d'eau douce ou saumâtre, les prairies innondées. Il fréquente les bords de Loire au cours de sa phase de migration.

• *Régime alimentaire :*

En Europe, les vers, les insectes et les mollusques constituent la grande majorité des proies capturées par le Combattant varié.

• *Reproduction et activités :*

En zone tempérée, le Combattant varié utilise les biotopes d'arrière-littoraux doux ou saumâtres, et principalement les pâturages extensifs humides pour ce reproduire.

Les mâles sont polygames. Ils arrivent sur les arènes des joutes nuptiales au mois d'avril-mai. Après l'accouplement, la femelle niche en solitaire. Elle construit le nid au cœur de la végétation ou elle pond 4 œufs. L'incubation dure 20 à 23 jours, les poussins nidifuges sont nourris pendant 10 à 15 jours puis abandonnés à eux-mêmes. Ils commencent à voler au bout de 4 semaines.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse très rare et migrateur assez commun, hibernant très peu commun.

Répartition en France et en Europe :

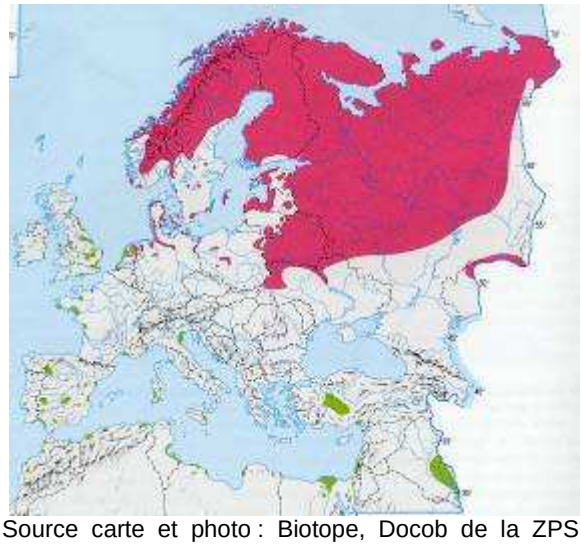

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret

Répartition en Loir-et-Cher

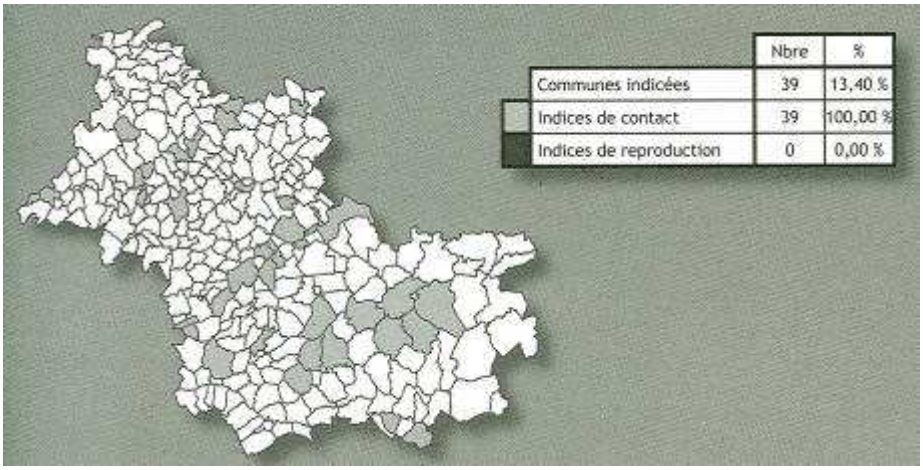

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher c'est un migrateur peu commun au double passage de mi-mars à mi-mai puis de mi-août à fin octobre. Il est occasionnel en hiver.
Rencontré isolement ou en troupe jusqu'à quelques individus (moyenne =23), plus communément au printemps.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

La France accueille de 1 à 18 couples nicheurs. Les hivernants sont de moins en moins nombreux. Ils étaient 1000 au début des années 1990, ils ne sont plus que 200 à 300 ces dernières années. La région Centre accueille, dans ses zones humides de nombreux oiseaux lors de la migration. Isolément ou en troupes jusqu'à quelques dizaines d'individus, plus communément au printemps

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Les hivernants ont régressé de plus de 50% depuis 1970. Ce constat pourrait avoir pour cause l'augmentation des activités humaine en Loire.

Menace :

La conservation du Combattant varié le long de la Loire est liée essentiellement à la préservation des sites de transit et de migration. Les activités humaines qui touchent ses sites sont des menaces par le dérangement induit.

Mesures de gestion conservatoire :

Cet oiseau est donc présent dans notre région lors des 2 migrations, Il faut veiller à ce qu'il trouve des zones de tranquillité adaptées à ses besoins (prairies humides et vasières étendues…).
Dans les zones d'étangs, le maintien de la pêche en automne permet à l'oiseau de trouver, lors des vidanges, de grandes vasières où il peut se nourrir. Le maintien de ce calendrier de la pisciculture est donc très important pour l'espèce. Au printemps, on retrouvera plutôt le Combattant varié dans les prairies inondables et humides. Le maintien de ce biotope peut s'envisager dans le cadre de mesures agro-environnemental adaptées. Enfin, cette espèce figurant parmi les espèces chassables en France, la régression de ses effectifs nicheurs en Europe occidentale nécessiterait une attention particulière des prélèvements.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La réhabilitation des grèves exondées sera favorable à l'ensemble du cortège avifaunistique des oiseaux de vasières et des bords de grèves : Œdicnème criard, Chevalier sylvain, …

Ces mesures préconisées dans le cadre du DOCOB ZCS seront reprises pour les actions de la ZPS.

Grande aigrette, Egretta alba Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardéidés

Code Natura 2000 : A 027

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe III.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Règlement communautaire CITES : Annexe C1

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « vulnérable »

Description de l'espèce :

La Grande aigrette est sensiblement de la même taille que le Héron cendré. Son plumage est entièrement blanc, ses pattes sont sombres avec les tibias jaunes. En temps normal, le bec est jaune, mais il devient presque entièrement noir pendant la période nuptiale. C'est une migratrice partielle.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Elle fréquente les habitats humides comme les marais, les prairies humides, les lacs et les bords de fleuve. Son nid est construit dans des roseaux ou des arbres.

• *Régime alimentaire :*

La Grande aigrette est essentiellement piscivore, mais elle peut également se nourrir de batraciens, insectes aquatiques, reptiles et de petits rongeurs.

• *Reproduction et activités :*

La Grande aigrette niche en colonie dans des roseaux, des arbres ou des buissons, généralement isolés ou sur des îles. En avril-juin la femelle dépose 3 à 5 œufs. L'incubation dure 25 à 26 jours et les jeunes commencent à voler au bout de 40 à 50 jours.

Elle se nourrit en marchant dans l'eau peu profonde le long des fleuves et aux bords des étangs.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse très rare (Camargue, Dombes, lac de Grand-lieu). Migratrice et hivernante peu commune.

Répartition en France et en Europe :

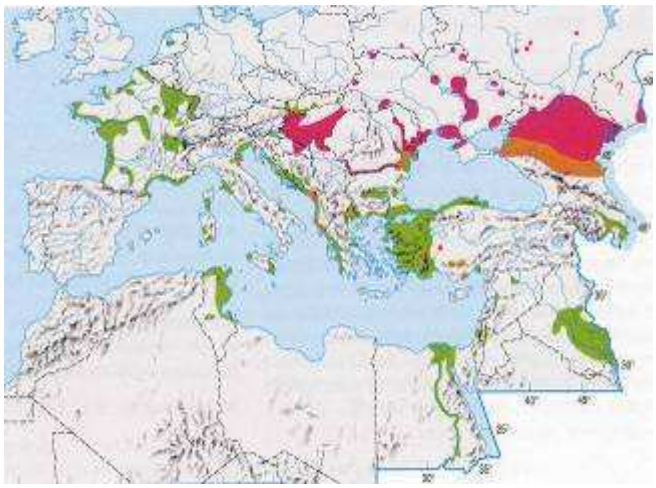

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

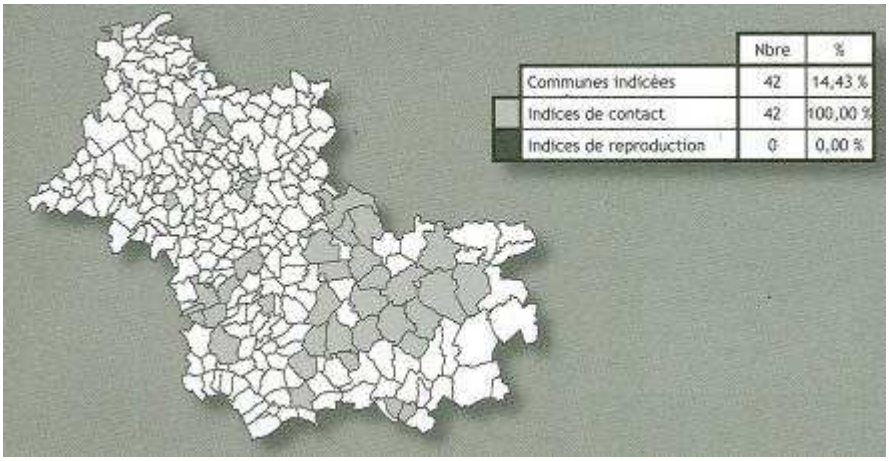

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher la Grande aigrette est une migratrice peu commune et une hivernante rare.

Observée dans 42 communes pendant l'enquête, principalement en Sologne et le long de la Loire, parfois le long du Loir et du Cher.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Accroissement très net des observations (comme dans le reste du pays). Première mention en 1972, plusieurs individus ensemble notés dès le début des années 90. L'hivernage français a enregistré un accroissement de plus de 50% depuis 1970.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Hivernage régulier de plusieurs individus chaque année. L'estivage (avec les individus en plumage nuptial) est constaté pour moins de 10 individus depuis 2002. Les effectifs maximum sont atteints en novembre (jusqu'à une centaine d'individu en Sologne).

Menace :

Les problèmes de conservation de la Grande aigrette sont liés à la disparition des habitats de reproduction et d'hivernage, et à son dérangement. Les très faibles effectifs observés sont également la cause de fragilité des populations.

Mesures de gestion conservatoire :

Le long de la Loire, la gestion conservatoire de la Grande aigrette passe principalement par la protection des sites potentiels de nidification, c'est-à-dire des colonies actuelles d'ardéidés (Héron cendré et Aigrette garzette). Il convient de limiter le dérangement et la fréquentation de ces lieux. L'ensemble de la Loire présente des milieux favorables à son alimentation. Ces secteurs bien que relativement nombreux du fait de la dynamique de la Loire sont à préserver.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Grande Aigrette sera favorable à l'ensemble des espèces d'ardéidés : Aigrette garzette et Héron cendré.

Guifette moustac, Chlidonias hybridus Pallas, 1811.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Sternidés

Code Natura 2000 : A 196

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « à surveiller » pour les nicheurs

- Liste rouge nationale : «rare»

Description de l'espèce :

Cette espèce ressemblant à la Sterne pierregarin, elle s'en différencie par sa taille inférieure, son bec plus court sans pointe noire, sa poitrine et son ventre gris foncé, et sa queue moins échancrée. En vol, elle paraît plus trapue et moins gracile que sa cousine. Migratrice, elle hiverne en Afrique, parfois autour de la Méditerranée.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Habite les lagunes, les marais et les zones humides peu profondes. Les colonies sont installées sur les plans d'eau possédant une riche végétation immergée, flottante ou de bordure. Elle fréquente le site lors de ses migrations.

• *Régime alimentaire :*

La Guifette moustac se nourrit de poissons et d'insectes notamment pendant la période d'élevage des jeunes.

• *Reproduction et activités :*

La Guifette moustac se reproduit en colonie, elles établissent leur nid sur la végétation flottante des étangs. La ponte comprend souvent 3 œufs. Les deux parents se partagent la couvaison pendant une période de 17 à 20 jours. Les jeunes commencent à voler au bout de 21 à 25 jours.

La Guifette moustac capture ces proies en vol au-dessus des prairies et des plans d'eau.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse et migratrice peu commune. Hivernante très rare et localisée.

Répartition en France et en Europe :

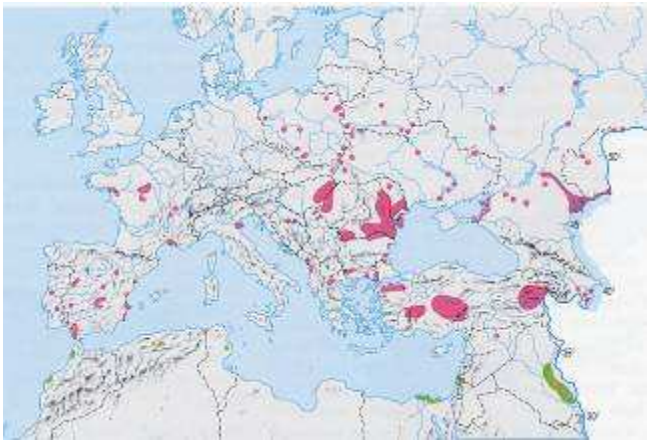

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret

Répartition en Loir-et-Cher

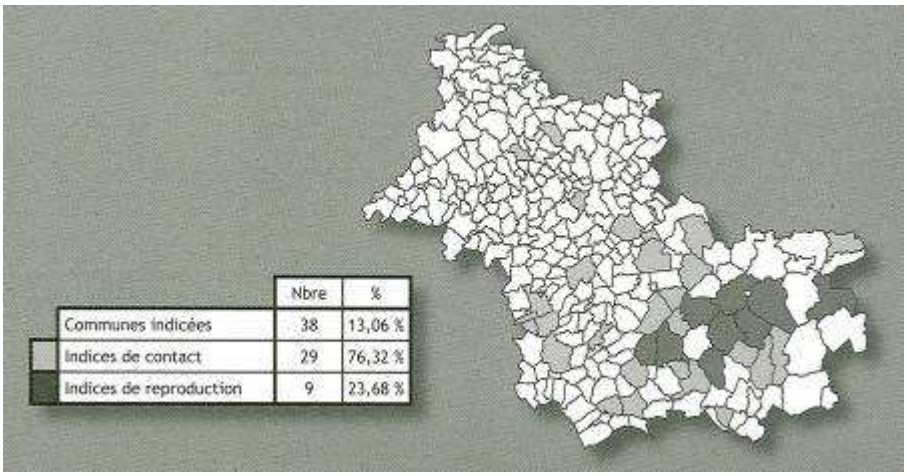

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher la Guifette moustac est une nicheuse estivante rare et une migratrice rare.

Elle niche uniquement en Sologne (9 communes concernées pendant l'enquête). Les migrateurs sont principalement observés au sud de la Loire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

65 à 170 couples ont niché pendant les années de l'enquête. Les variations interannuelles sont importantes. Les effectifs de l'espèce semblent stables bien que fluctuants depuis quelques décennies. Effectifs nicheurs considérés comme stables depuis 1970 dans le pays.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Lors des migrations de printemps (avril à juin) et postnuptial (août-septembre), des individus sont observés régulièrement chassant des insectes au-dessus de la Loire. La Guifette moustac niche exclusivement en Sologne.

Menace :

La conservation de la Guifette moustac sur la Loire passe principalement par la préservation de la qualité des eaux et des zones de stationnement migratoire de cette espèce, afin de permettre à la Guifette de trouver les proies nécessaire.

Les menaces sont :

- la diminution de la qualité de l'eau,
- les pollutions diverses tuant ses proies et importante turbidité des eaux les rendant invisibles.

Mesures de gestion conservatoire :

Le long de la Loire, la gestion conservatrice de la Guifette moustac passe principalement par la mise en place de mesures visant à maintenir une bonne qualité des eaux.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation de la qualité de l'eau est une mesure de gestion favorable à l'ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire et également aux espèces de la Zone Spéciale de Conservation (poissons, castor, etc.).

Guifette noire, Chlidonias niger Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Sternidés

Code Natura 2000 : A 197

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «vulnérable»

- Liste rouge du Loir-et-Cher : « en danger »

Description de l'espèce :

La Guifette noire est une petite Sterne très sombre au vol léger et vif. En plumage nuptial, elle a la tête et le dessous du corps noirs, le bec et les pattes sombres. Le dos est gris noirâtre uniforme, le dessous de la queue blanc. La Guifette noire est migratrice, elle passe l'hiver en Afrique.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

La Guifette noire utilise les étangs pour pêcher. Les colonies sont installées sur des plans d'eau possédant une riche végétation immergée, flottante ou de bordure.

• *Régime alimentaire :*

La Guifette noire se nourrit de petits poissons, d'invertébrés ou d'amphibiens.

• *Reproduction et activités :*

La Guifette noire se reproduit en colonie. Elles établissent leur nid sur de petits radeaux de végétation. La ponte comprend 3 œufs qui sont couvés par la femelle pendant 20 à 22 jours. Les poussins restent au nid pendant 2 à 3 jours puis ils se dissimulent dans la végétation proche. Il commence à voler à partir de trois semaines.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse rare et migratrice commune. Hivernante occasionnelle.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

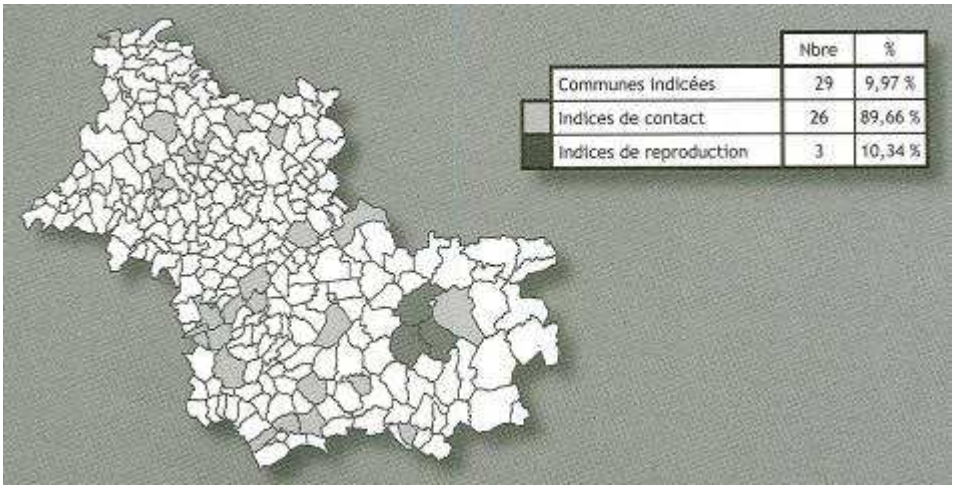

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, la Guifette noire est un migrateur peu commun et une estivante très rare.

Elle niche exclusivement en Sologne (3 communes sont concernées pendant l'enquête). Les observations des migrateurs ont lieu principalement en Sologne et sur la Loire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Moins de 10 couples annuellement

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Utilise les étangs pour pêcher. Les colonies sont installées sur des plans d'eau possédant une riche végétation immergée, flottante ou de bordure. A chaque migration plusieurs regroupements de dizaines d'individus de Guifette noire sont observés chassant au-dessus du fleuve. Leur présence régulière en fait une espèce significative de cette ZPS.

Menace :

La conservation de la Guifette noire commence par la préservation de la qualité des eaux et des zones de stationnement migratoire de cette espèce, afin de permettre à la Guifette noire de trouver les proies nécessaire. Les menaces sont :

• La diminution de la qualité de l'eau.

• Pollutions diverses tuant ses proies et importante turbidité des eaux les rendant invisibles.

Mesures de gestion conservatoire :

Le long de la Loire, la gestion conservatoire de la Guifette noire passe principalement par la mise en place de mesures visant la qualité des eaux.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation de la qualité de l'eau est une mesure de gestion favorable à l'ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire et également aux espèces de la Zone Spéciale de Conservation (poissons, castor, etc.).

Harle piette, Mergus albellus Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Anatidés

Code Natura 2000 : A 072

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «vulnérable» en hiver

---

Description de l'espèce :

Le Harle piette est un petit canard plongeur (40 cm) assez trapu. Le mâle présente un plumage caractéristique en grande partie blanc, avec quelques motifs noirs. La femelle a le corps gris et la tête brun-roux (calotte et nuque) et blanche (joues). Le court bec gris de ce canard lui permet de s'alimenter principalement de petits poissons, en eaux peu profondes, et plus rarement de petits invertébrés.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

En hiver, cette espèce se trouve plutôt le long du fleuve.

• *Régime alimentaire :*

Le Harle piette se nourrit principalement de petits poissons, d'insectes aquatiques et de leurs larves.

• *Reproduction et activités :*

Le Harle piette niche dans les trous des grands arbres des forêts nordiques. La femelle pond en moyenne 6 à 9 œufs dont la durée d'incubation s'élève de 26 à 28 jours.

Il appartient à la catégorie des canards plongeurs. Pour pécher, le Harle peut plonger de 15 à 45 secondes sous l'eau y compris sous la glace à partir de zones non gelées.

• *Migrations :*

En France : Migrateur et hivernant peu commun (surtout moitié nord du pays).

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

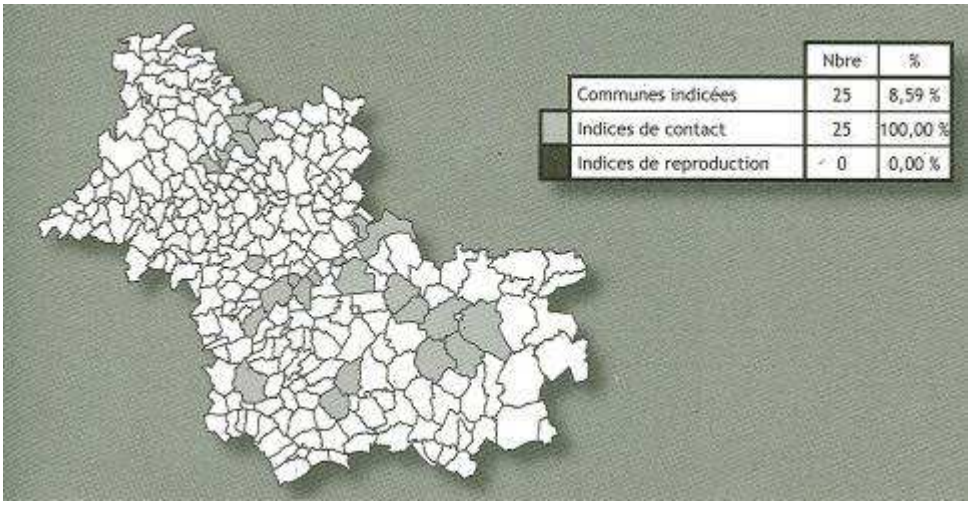

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, le Harle piette est un migrateur peu commun et un estivant très rare.

Observé sur un petit nombre de communes concernant la Loire, les étangs de Sologne centrale et la vallée du Loir à l'amont de Vendôme. Les secteurs de Saint-Laurent-Nouan, Avaray et Blois sont des sites réguliers.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Moins de 10 oiseaux chaque année, quelques dizaines lors des vagues de froid.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

La présence régulière du Harle piette en bord de Loire en fait une espèce significative de la ZPS.

Menace :

La conservation du Harle piette le long de la Loire est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites d'hivernages, qui sont les pollutions diverses tuant ses proies.

Mesures de gestion conservatoire :

Toutes les mesures susceptibles d'améliorer la qualité des eaux auront un impact positif sur l'espèce et la survie des individus sur les sites d'hivernage.

Les activités cynégétiques sont des activités pouvant nuire à cette espèce.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation de la qualité de l'eau est une mesure de gestion favorable à l'ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire et également aux espèces de la Zone Spéciale de Conservation (poissons, castor, etc.).

Martin pêcheur d'Europe, Alcedos atthis Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Alcédinidés

Code Natura 2000 : A 229

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

• Convention de Berne : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «à surveiller »

Description de l'espèce :

Petit oiseau trapu au long bec noir en forme de poignard, il est remarquable par la beauté de son plumage : dos bleu brillant, ailes bleus, ventre orange. Cet oiseau se caractérise par un vol très rapide. Le Martin-pêcheur est sédentaire en France, mais en cas d'hivers rigoureux, il fuit les zones gelées.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Habite tous les types de zones humides , le long de la Loire et des étangs, pourvu qu'il y trouve des berges verticales ou des talus pour creuser son nid. Il a besoin également d'une eau peu trouble pour repérer ses proies.

• *Régime alimentaire :*

L'espèce se nourrit essentiellement de petits poissons, mais aussi parfois de petits amphibiens.

• *Reproduction et activités :*

Les parades des couples commencent dès la fin de l'hiver. Les vols nuptiaux sont des poursuites rapides accompagnées de cris aigus. Le terrier est creusé, en général, à proximité immédiate de l'eau. La première ponte (5 à 8 œufs) s'étend de la mi-mars à juin en fonction des conditions du milieu (gel, crue printanière,…). L'incubation dure 24 à 27 jours et l'élevage environ 1 mois. Le martin-pêcheur peut faire jusqu'à 3 nichées par an.

• *Migrations :*

En France : Nicheur et hivernant assez commun.

Répartition en France et en Europe :

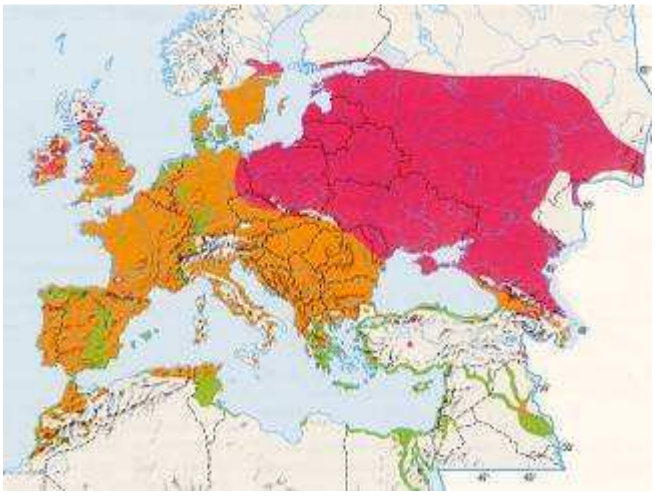

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

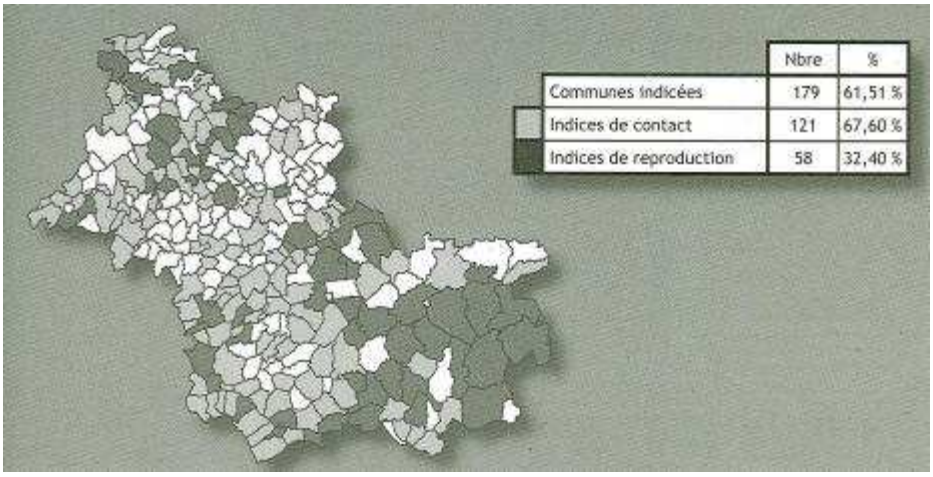

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, le Martin pêcheur est un nicheur sédentaire peu commun avec des mouvements erratiques décelés de début juillet à début novembre.

Inféodé au réseau hydrographique, il niche sur un tiers des communes, de manière plus répandue en Sologne. Reste très local dans les zones de grande culture.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Le Martin pêcheur d'Europe a été observé sur toutes les communes du val de Loire. La population ligérienne de cette espèce peut être évaluée à quelques dizaines de couples (200 à 250 couples sur l'ensemble du département). L'effectif subit des fluctuations naturelles en relation avec les vagues de froid hivernales comme par exemple l'hiver 1997.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Le Martin-pêcheur niche tout le long du cours de la Loire pour peu qu'il trouve une rive abrupte sur quelques mètres pour y creuser leur terrier.

Menace :

Pollutions diverses tuant ses proies et importante turbidité des eaux les rendant invisibles. Dérangement, du fait de l'augmentation des activités de loisirs omniprésentes au bord de l'eau (pêche, canoë, chemin sauvages sur les berges…). Les aménagements hydrauliques : reprofilage des berges, enrochements et autres travaux de consolidation.

Mesures de gestion conservatoire :

Toutes les mesures susceptibles d'améliorer la qualité des eaux auront un impact positif sur l'espèce. Il convient également de protéger les sites de nidification, notamment en laissant les berges naturelles abruptes de la Loire.

Ainsi, une mesure importante semble être le maintien de la verticalité des berges. Il serait alors intéressant de mettre en place un reprofilage des parois abruptes quand celles-ci s'effondrent par l'érosion.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation de la qualité de l'eau est une mesure de gestion favorable à l'ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire et également aux espèces de la Zone Spéciale de Conservation (poissons, castor, etc.).

Le maintien de berges abruptes est aussi une mesure favorable à l'hirondelle de rivage et au Guêpier d'Europe.

Mouette mélanocéphale, Larus mélanocéphalus Temminck, 1820

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Laridés

Code Natura 2000 : A 176

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste oiseaux menacés : «rare» en reproduction comme en hivernage.

- Liste rouge du Loir-et-Cher : « vulnérable »

Description de l'espèce :

La Mouette mélanocéphale ressemble énormément à la Mouette rieuse (beaucoup plus commune). En période de reproduction, la Mouette mélanocéphale possède une tête noire, le contour de l'œil blanc et le bec rouge. En hivers, la tête devient presque entièrement blanche si ce n'est un bandeau grisâtre en arrière de l'œil. En toute saison, le dos et le dessus des ailes sont gris clair, les rémiges, tout comme le dessous du corps, sont blanc pur. Migratrice partielle, elle hiverne sur les côtes atlantiques et méditerranéennes.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

La Mouette mélanocéphale utilise généralement les lagunes, les îles et les marais pour se reproduire.

• *Régime alimentaire :*

Elle se nourrit d'insectes, de crustacés et de poissons. En hiver, elle est essentiellement piscivore du fait de son hivernage en mer.

• *Reproduction et activités :*

En France, la Mouette mélanocéphale niche en colonie avec la Mouette rieuse, généralement sur des îles présentant en végétation palustre ou herbacée. La ponte (3 œufs) s'étend de mai à juin. Les deux parents participent à l'incubation pendant 24 jours. Les jeunes commencent à voler au bout de 35 à 40 jours.

La Mouette mélanocéphale recherche ses proies au-dessus des terres cultivées et des zones humides.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse assez rare, migratrice et hivernante peu commune.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

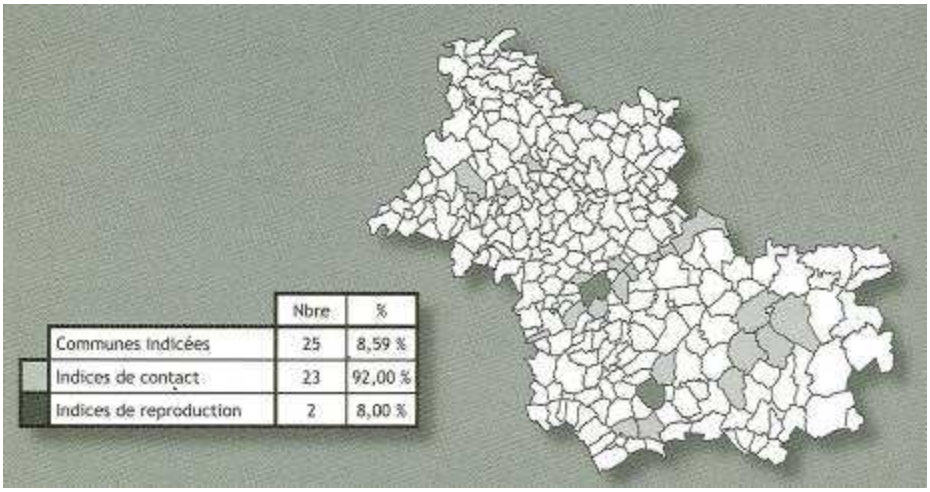

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher la Mouette mélanocéphale est une migratrice rare et une hivernante rare.

Niche en Sologne et sur une île de la Loire (2 communes concernées). Les observations sont limitées à la Loire, la Sologne et les vallées du Loir et du Cher. 2007). La Mouette mélanocéphale niche sur la Loire à Blois depuis 2003 avec 3 couples nicheurs dans les colonies de Mouettes rieuses et de Sternes. En 2007, seul un couple a été confirmé malgré une fréquentation importante du site puisqu'il y a eu jusqu'à 100 oiseaux sur l'île de la Saulas. A noter que l'île de la Saulas à Blois, fait l'objet d'une protection juridique depuis 2007 entre le 1ier avril et le 15 août par arrêté préfectoral de protection « de biotope » du site propice à la reproduction des Sternes naines et pierregarins, Mouettes mélanocéphales (arrêté préfectoral n°2007-198-11 du 19 juillet

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Comme dans le reste de la France (accroissement de 50% depuis 1970), en nette progression depuis plusieurs années : première observation en 1963, première nidification en 1995 devenue annuelle depuis 2001.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Utilise généralement les îles et les marais pour se reproduire.

Menace :

La conservation de la Mouette mélanocéphale le long de la Loire est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidification, qui sont :

• Le dérangement des colonies par différents utilisateurs de la Loire (activités nautiques, quad, pêcheurs, promeneurs, chiens, …), entraînant généralement une chute du succès de la reproduction.

• La variation brutale des niveaux d'eau, durant la période de nidification (crues printanières, incidents climatiques, …).

• Le développement des ligneux sur les sites de nidification, qui peut entraîner à terme la désertion des sites.

Mesures de gestion conservatoire :

L'arrêté préfectoral sur l'île de la Saulas est un excellent exemple concernant la diminution des nuisances humaines sur les colonies d'oiseaux.

La scarification des grèves exondées est actuellement mise en place, ces travaux de rénovation sont effectués sur les sites propices à la nidification de cette espèce.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

L'ensemble des mesures contribuant à la pérennité de cette espèces aura un impact positif sur l'ensemble du cortège d'espèce utilisant les grèves exondées sableuses ; les Sternes naines et pierregarin ainsi que l'Œdicnème criard.

Œdicnème criard, Burhinus oedicnemus Linné, 1758

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Burhinidés

Code Natura 2000 : A 133

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «en déclin ».

Description de l'espèce :

D'une taille de 40 à 45 cm, il possède une envergure de 80 cm. De couleur brune, il passe facilement inaperçu sur les terrains découverts. Quant on le dérange, il prend la fuite en courant le corps et la tête à l'horizontale. Ses gros yeux jaunes montrent l'adaptation à la vie crépusculaire et nocturne. En vol, on remarque deux barres claires sur les ailes sombres. Nos populations sont migratrices et se rendent en Espagne et en Afrique du Nord pour hiverner.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Habite les zones ouvertes, plates, sablonneuses ou rocailleuses à végétation clairsemée. Il affectionne également les zones agricoles où il sinstalle dans les jachères et ou les cultures tardives.

• *Régime alimentaire :*

L'Œdicnème criard se nourrit de gros insectes, escargots, limaces, voire de petits reptiles ou micromammifères.

• *Reproduction et activités :*

Le nid de l'Oedicnème criard est une simple dépression dans le sol garnie de petits cailloux et de débris végétaux où sont pondus 2 œufs au mois de mars. Les deux sexes participent à l'incubation (24 à 26 jours) et à l'élevage des jeunes. Les poussins sont nidifuges et volent à partir de 36 à 42 jours.

L'Oedicnème criard a principalement une activité crépusculaire et nocturne.

• *Migrations :*

En France : Nicheur localisé et peu commun.

Répartition en France et en Europe :

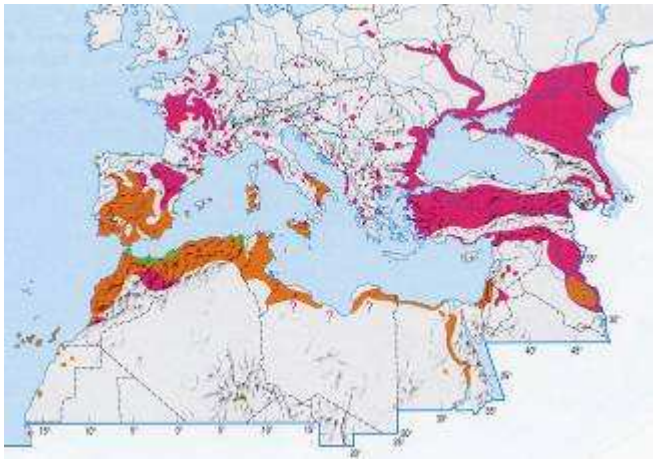

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

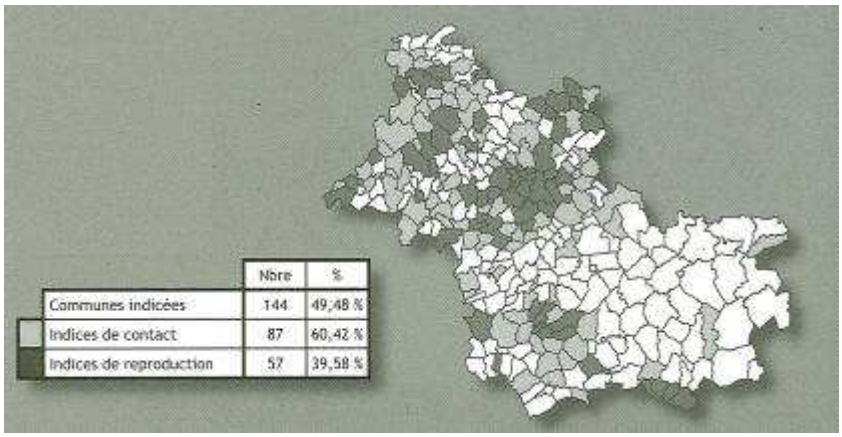

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher l'Œdicnème criard est un estivant nicheur peu commun de mi-février à mi-octobre et un hivernant occasionnel.

Occupe près de la moitié des communes, avec une absence quasi générale en Grande en Sologne. Bien qu'ici sur la bordure nord de sa distribution nationale, il est régulièrement présent sur le Perche. Des observations notamment à Suèvres (2003 et 2004) et Saint-Claude-de-Diray semblent indiquer une possible nidification sur le site. Les effectifs pourraient être de quelques couples. L'estimation, départementale est voisine de 300 couples en 1994, principalement en Beauce.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Les témoignages s'accordent pour le signaler plus fréquent, notamment en Beauce. A l'inverse, la situation solognote s'est dégradée suite à la fermeture du milieu. La situation française est signalée en déclin de 20 à 50% depuis 1970.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Niche dans les plaines agricoles et aussi le vignoble.

Menace :

La conservation de l'Œdicnème criard le long de la Loire est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidification, qui sont :

• Le dérangement des colonies par différents utilisateurs de la Loire (activités nautiques, quad, pêcheurs, promeneurs, chiens, ...) entraînant généralement une chute du succès reproducteur, voire désertion des colonies.

• La variation brutale des niveaux d'eau, durant la période de nidification (crue printanières, incidents climatiques, ...).

• Le manque de sites de nidifications suite à l'absence d'entretien naturel des grèves et plages par les crues. La tenue hors d'eau des îlots qui s'explique principalement par l'affaissement di lit du fleuve (extraction granulat) a comme conséquence le développement de la végétation. Cette diminution des sites potentiels de nidification s'explique également par le maintien artificiel du niveau d'eau à la période de l'étiage.

Mesures de gestion conservatoire :

Le long de la Loire, la gestion conservatoire de l'Œdicnème criard passe par : (1) la surveillance des sites de nidification pour éviter les dérangements occasionnés par les activités (passage dans les colonies en moto, en VTT, à pied, …). (2) débroussaillage des îlots de nidification de façon à maintenir un milieu ouvert avec peu de végétation. Sa conservation passe également par le retour à une agriculture moins intensive et par le maintien de l'élevage extensif sur le val de Loire.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour l'Œdicnème criard sera favorable à l'ensemble des espèces rupicoles nichant sur les îlots sableux : Sterne pierregarin, Sterne naine.

La réhabilitation des grèves exondées, mesures préconisée dans le cadre du DOCOB ZCS sera reprise pour les actions de la ZPS.

Pic noir, Dryocopus martius Linné, 1758

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés

Code Natura 2000 : A 236

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

• Convention de Berne : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «non défavorable ».

Description de l'espèce :

D'une taille de 40 à 45 cm, c'est le plus grand pic de nos régions. Entièrement noir, le mâle a le dessus de la calotte rouge, alors que chez la femelle, le rouge se limite à l'arrière de la tête. Son œil et son bec sont pâle. Son vol onduleux est très caractéristique et permet de le différencier aisément de la corneille (entièrement noire et de la même taille).

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Habite les vieux massifs forestiers, autant de conifères que de feuillus (hêtres surtout), avec des arbres d'âges et de tailles différentes.

• *Régime alimentaire :*

Le Pic noir mange des fourmis et des coléoptères vivant dans le bois principalement, qu'il capture à l'aide de sa langue effilée, très longue, visqueuse et pourvue de nombreux corpuscules de tact. Il se nourrit également de fruits et de baies.

• *Reproduction et activités :*

Le Pic noir installe son nid dans une cavité qu'il creuse dans le tronc des arbres. La ponte a lieu d'avril à mai. Deux à cinq œufs sont couvés durant 12 jours principalement par le mâle. L'élevage dure 27 à 28 jours.

Le Pic noir excelle dans l'art de grimper. Les individus accomplissent leurs ascensions en enfonçant leurs ongles recourbés dans l'écorce des arbres puis, prenant appui sur leur queue, effectuent de petits sauts.

• *Migrations :*

En France : Nicheur sédentaire peu commun.

Répartition en France et en Europe :

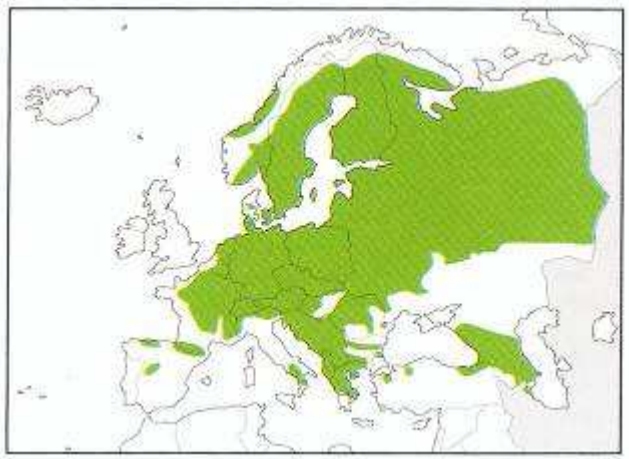

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

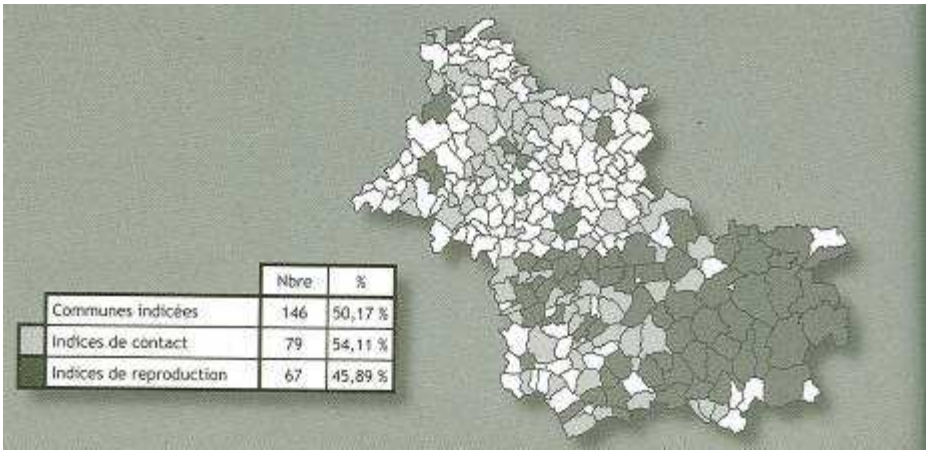

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher le Pic noir est un nicheur sédentaire peu commun

Contacté sur la moitié des communes du département, dont près de la moitié avec indices de reproduction. Il est désormais dans tous les lieux boisés importants du département et certains couples s'affranchissent même d'une ambiance forestière intégrale.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Progresse depuis les années 60. Depuis 1970, progression française supérieure à 20%

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Le Pic noir habite les vieux massifs forestiers, autant de conifères que de feuillus (surtout), avec des arbres d'âges et de tailles différents.

Menace :

Menacé notamment par la disparition des habitats, la diminution des grands massifs forestiers et la coupe des vieux arbres.

Mesures de gestion conservatoire :

Le long de la Loire, la préservation du Pic noir passe par:

• Le maintien de boisements rivulaires important régulièrement répartis tout le long du fleuve.

• Le maintien des grands arbres. Il faut également veiller à la préservation des arbres portant les loges, en effet le Pic noir peut mettre plusieurs années pour les creuser. La valorisation de ces mesures auprès des forestiers (privés ou publics) permettra le maintien de la population.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour le Pic noir sera favorable à l'ensemble des espèces nichant dans les ripisylves comme l'Aigrette garzette.

Pic grièche-écorcheur, Lanius collurio Linné, 1758

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Laniidés

Code Natura 2000 : A 338

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

• Convention de Berne : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «non défavorable ».

Description de l'espèce :

Cet oiseau est un peu plus grand que le moineau domestique. Le mâle a le dessus de la tête gris, un bandeau noir au niveau de l'œil. Son bec est légèrement crochu. Le dos est roux foncé et le ventre blanc rosé. La queue est noire et blanche. La femelle a des colorations assez variables et peut ressembler au mâle. Cependant, la majorité des femelles est plus terne, avec un plumage plus mimétique. Migratrice, elle revient courant mai de ses quartiers d'hiver africains et repart dès le moi d'août.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

La pie-grièche écorcheur se caractérise par la présence d'un milieu ouvert (prairies de fauche, pâtures, talus enherbés…) riche en insectes de tailles moyenne à grande. Il faut également la présence ponctuelle de buissons, surtout épineux, comme le prunelier, la ronce et l'aubépine.

• *Régime alimentaire :*

La Pie-grièche écorcheur se nourrit d'insectes (coléoptères, orthoptères, …) également de petit vertébré (campagnols, lézard, …).

• *Reproduction et activités :*

La Pie grièche écorcheur est une espèce territoriale, en moyenne 1.5 ha suffit à un couple (extrêmes : 1 à 3,5 ha). La ponte peut débuter dans la deuxième décade de mai. Elle culmine vers la fin de ce mois et au début de juin. L'incubation dure 14 à 16 jours. Elle assure exclusivement par la femelle. Le pic des éclosions se situe dans la dernière décade de juin et les jeunes restent au nid environ 13 à 14 jours.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse et migratrice peu commune. Hivernante occasionnelle.

Répartition en France et en Europe :

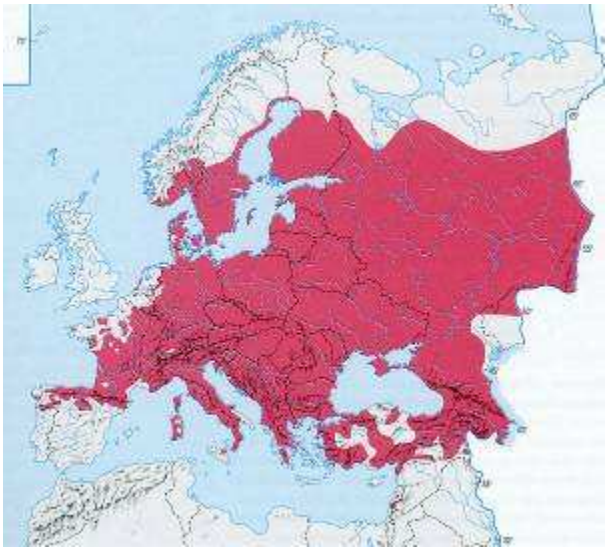

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

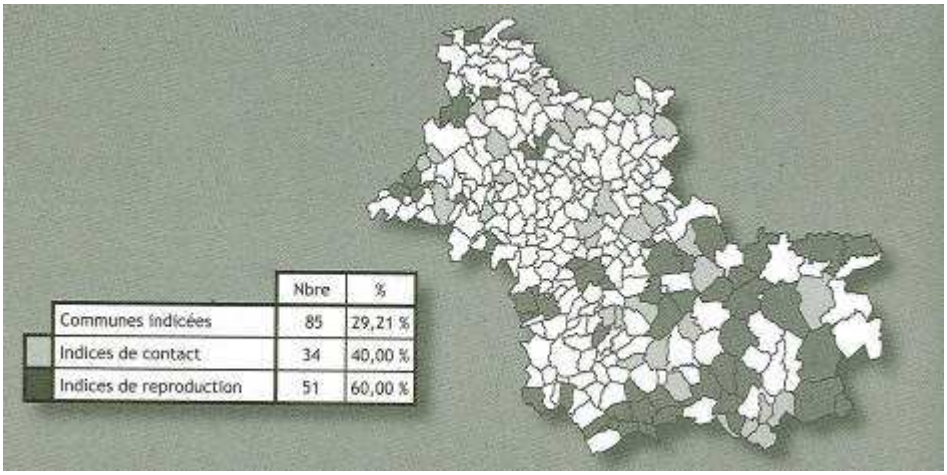

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher la Pie-grièche écorcheur est une estivante nicheuse peu commune et une migratrice peu commune entre début mai et début septembre.

Sporadique sur tout le département à l'exception de la Beauce, sa fréquence augmente en Sologne. Tributaire des terrains d'élevage au pré, elle bénéficie actuellement du développement des friches.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Après une forte régression depuis les années 1950/60, une progression régulière est enregistrée depuis une quinzaine d'année. La situation est qualifiée de stable entre 1989 et 2001 en France.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Elle profite du déclin de l'agriculture par la multiplication des friches, lieux favorables à sa nidification. L'espèce niche régulièrement au long de la Loire sur les communes de Saint-Laurent-Nouan, Courbouzon (2 à 3 couples) et Onzain. Elle utilise les friches buissonneuses avec des prairies aux alentours pour chasser.

Menace :

La conservation de la Pie-grièche écorcheur en région Centre est liée essentiellement à des problèmes touchant son habitat. Deux types de menaces principales peuvent être évoqués et hiérarchisés par ordre d'importance:

• L'abandon des pratiques d'élevage extensif au profit des cultures intensif, ce qui s'accompagne par un arrachage des haies et une diminution des surfaces de prairies. La fermeture des pelouses sèches et des friches du fait de la déprise agricole (abandon de l'élevage).

• L'utilisation importante des pesticides entraîne une diminution des populations d'insectes.

Mesures de gestion conservatoire :

En région Centre, la gestion conservatoire de la Pie-grièche écorcheur passe par :

• Le maintien des prairies de fauches, des zones herbeuses et des pâtures.

• L'entretien des friches et des milieux ouverts abandonnés par l'agriculture.

• La limitation de l'utilisation des pesticides.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion des zones agricoles en conservant les activités traditionnelles et les petits parcellaires seront favorables aux espèces insectivores vivant dans les habitats similaires. L'agriculture biologique est ainsi un moyen d'améliorer la présence d'insectes et de leurs consommateurs.

Ce type de mesures préconisées dans le cadre du DOCOB ZSC sera repris pour les actions de la ZPS.

Pluvier doré, Pluvialis apricaria Linné, 1758

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : charadriidés

Code Natura 2000 : A 140

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I, II/2 et III/2 de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe III

• Convention de Bonn : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «à surveiller »pour les hivernants.

Description de l'espèce :

Limicole de la taille d'un merle noir, le Pluvier doré possède un plumage d'hiver, le dessus de la queue, le dos, la tête et la poitrine dorés, striés de tâches et liserés noirs. Son ventre est clair. L'extrémité de ses ailes pointues est noire. En plumage nuptial, le dessus du corps a les mêmes caractéristiques qu'en hivers avec des tons plus lumineux et contrastés. Par contre, il a les joues et le dessous du cou jusqu'au bas ventre noirs, une bande blanche partant de la base du bec au dessus de l'oeil, se prolongeant le long du cou, bordant le contour de l'aile et finissant sous la queue. Oiseau migrateur, il hiverne dans l'ouest et le sud de l'Europe.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Le Pluvier doré est une espèce nordique qui est présente en France uniquement durant l'hivernage. Au cours de cette période, il fréquente principalement les milieux ouverts comme les terres labourées.

• *Régime alimentaire :*

Le Pluvier doré se nourrit principalement d'insectes et autres petits invertébrés terrestres.

• *Reproduction et activités :*

Le couple établit son nid a même le sol, la femelle le tapit de brindilles, de lichens et d'herbe sèche. Elle pond, de fin avril à juin, 4 œufs sont couvés par les deux parents pendant 1 mois. Le couple élève les jeunes, qui ont quitté le nid à 1 ou 2 jours, et qui voleront après 1 mois.

• *Migrations :*

En France : Migrateur et hivernant localement commun.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Source carte et photo :

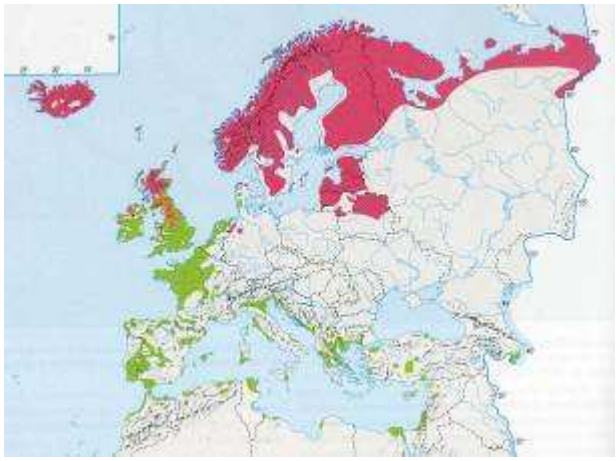

Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret

Répartition en Loir-et-Cher

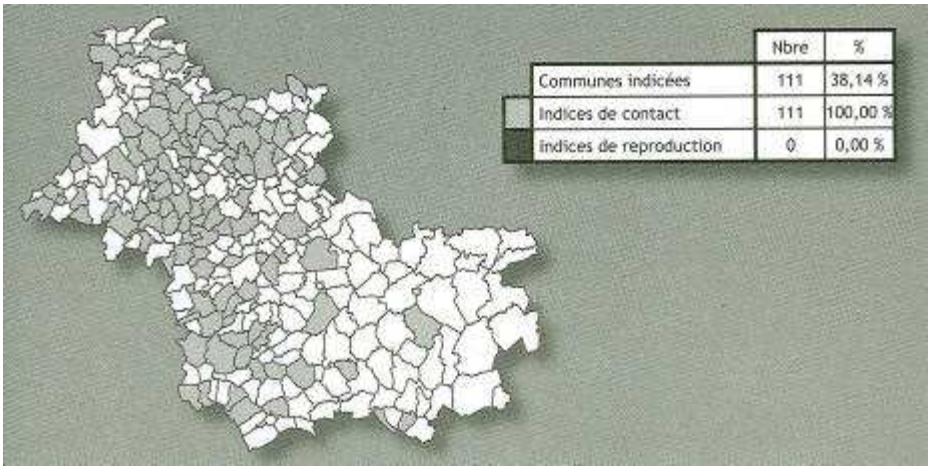

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher le Pluvier doré est un migrateur et un hivernant très commun de début octobre à la mi-mai.

Un large tiers des communes a enregistré sa présence avec un grand vide sur la Sologne où les milieux propices sont limités. Les grandes plaines de Beauce, du Perche, de la Gatine tourangelle accueillent l'essentiel des stationnements. C'est une des rares espèces de l'hiver qui fréquente en nombre le département.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Régulièrement en troupe de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'oiseaux en mélange ou non avec le Vanneau huppé. Des dizaines de milliers sont noté au passage prénuptial.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

En hiver, le Pluvier doré fréquente les terres labourées, les prairies et les cultures d'hiver présentent le long de la Loire. Selon les variations climatiques locales, il peut être observé en grand nombre souvent associés avec le Vanneau huppé : 2400 individus à la mi-janvier 1998 et aucun en 1999 !

En février, le passage prénuptial peut amener à observer le transit de milliers d'oiseaux au dessus du fleuve.

Menace :

La conservation du Pluvier doré le long de la Loire est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites d'hivernage. Les zones de cultures connus de stationnement et d'hivernage le long de la Loire sont importantes. Le dérangement par la chasse n'est pas neutre.

Mesures de gestion conservatoire :

Sur la Loire, la gestion conservatoire du Pluvier doré passe par la préservation des terres labourées et des cultures d'hivers dans les secteurs connus de stationnement et d'hivernage le long de la Loire.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les activités agricoles seront bénéfiques si et seulement si elles sont effectuées de manière raisonnée et en suivant les directives d'une agriculture biologique.

Sterne naine, Sterna albifrons Pallas, 1764

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Sternidés

Code Natura 2000 : A 195

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

• Convention de Berne : Annexe II

• Convention de Bonn : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «rare».

• Liste rouge du Loir-et-Cher : « rare ».

Description de l'espèce :

Oiseau gris sur le dessus et blanc en dessous, ses ailes sont pointues et sa queue est fourchue (mais beaucoup moins que chez la Sterne pierregarin). Elle ne mesure que 23 cm de long soit près un tiers de moins que la Sterne pierregarin. Sa tête présente une calotte noire mais le front reste blanc, son bec est jaune avec la pointe noire. Les premières Sternes naines reviennent fin avril de leurs quartiers d'hiver africains. Elles repartent au début septembre.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

La sterne est exclusivement rupicole. Elle utilise les rivières et les étangs pour pêcher. Les colonies sont installées dans différentes zones: plage et grève exondée sableuse. Niche en colonies sur les ilots sableux et dénudés de la Loire. Fréquente les étangs et ballastières en migration.

• *Régime alimentaire :*

La Sterne naine se nourrit de petits poissons (Pomatochius, atherina, …) et d'invertébrés comme les crustacés ou des larves d'insectes.

• *Reproduction et activités :*

La Sterne naine est une espèce exigeante qui se reproduit en colonies (quelques couples à une centaine) dans les milieux sans végétation, proche de l'eau (îlots, langue de sable, digues). Le nid est établi au sol. La femelle pond 2 à 3 œufs de fin mai à mi-juin. Les deux sexes participent à l'incubation pendant 22 à 26 jours. Les poussins sont nidifuges et volent au bout d'un peu plus de trois semaines.

Pour pêcher, la Sterne naine exploite les zones d'eau peu profondes. Elle repère ses proies par un bref vol sur place et plonge parfois dans quelques centimètres d'eau.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse et migratrice peu commune.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

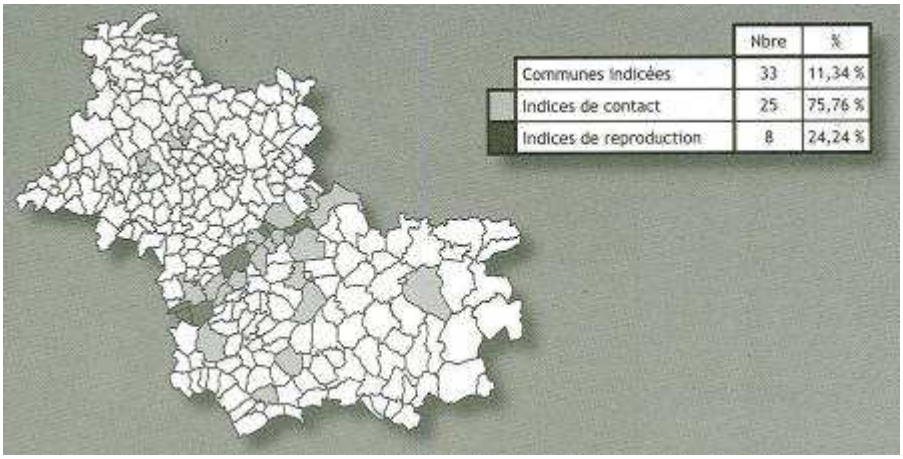

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher : Estivante nicheuse et migratrice peu commune. Présence de mai à août. Uniquement sur le cours de la Loire pour se reproduire où les oiseaux en pêche s'éloignent régulièrement de plusieurs kilomètres de part et d'autre. De passage rare ailleurs.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Jusqu'en 2005, la population départementale occupait régulièrement six sites, dont certains abritaient également des colonies de Sterne pierregarins, Mouette rieuses et Mouettes mélanocéphales. Les six sites concernés sont des îles sauvages de la Loire, situés sur les communes de Muides-sur-Loire, St-Dyé-sur-Loire, Blois, Chaumont-sur-Loire, Rilly-sur-Loire et Veuves. En 2005, 104 couples ont été comptés sur ces sites, et 84 couples en 2006. et 3 en 2008. A partir de 2006, le niveau d'eau très bas de la Loire au moment de l'étiage, a entraîné l'abandon de certains sites devenu accessibles facilement aux pêcheurs et promeneurs. D'autres sites sont devenant moins favorable du fait de la croissance de la végétation ligneuse. En 2007, 100 nids ont été répertoriés, aucun en 2008 à cause des crues.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

La Sterne naine s'installe sur les îlots de sable de la Loire, comme la Sterne pierregarin. Un suivi annuel est effectué depuis la fin des années 80 par l'association de protection de la nature Loir-et-Cher Nature.

Menace :

La conservation de la Sterne naine dans le Loir-et-Cher est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidifications. Quatre types de menaces principales peuvent être évoquées et hiérarchisées par ordre d'importance:

• Le dérangement des colonies par différents utilisateurs de la Loire (activités nautiques, quad, pêcheurs, promeneurs, chiens, ...), entraînant généralement une chute du succès reproducteur, voire une désertion des colonies.

• Le manque d'îlots de nidification suite à l'absence d'entretien naturel des grèves et plage par les crues. La tenue hors d'eau des îlots qui s'explique principalement par l'affaissement du lit du fleuve (extraction granulat) a comme conséquence le développement de la végétation. Cette diminution des îlots potentiels de nidification s'explique également par le maintien artificiel du niveau d'eau à la période de l'étiage.

• La variation brutale des niveaux d'eau, durant la période de nidification (crues printanières, incidents climatiques,...).

• La compétition spatiale, principalement au niveau des sites de nidification avec les Mouettes rieuses. Enfin, le piégeage en grand nombre des sternes sur les zones d'hivernage des côtes africaines pourrait avoir un impact sur la survie des oiseaux et par conséquent sur les populations reproductrices.

Mesures de gestion conservatoire :

En région Centre, la gestion conservatoire de la Sterne naine passe par:

• Une remise en état (débroussaillage) des anciens sites de nidifications.

• La surveillance des sites de nidification pour éviter les dérangements occasionnés par les activités de loisirs (passage dans les colonies en moto, VTT, à pied, ...).

• La sensibilisation des riverains de la Loire et des touristes vis-à-vis de l'écologie de cette espèce et des conséquences du dérangement des colonies.

• Les arrêtés de biotopes protégeant les habitats.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Sterne naine sera favorable à l'ensemble des espèces nichant sur des îlots sableux : Sterne pierregarin, Oedicnème criard.

La réhabilitation des grèves exondées, mesures préconisée dans le cadre du DOCOB ZCS sera reprise pour les actions de la ZPS.

Sterne pierregarin, Sterna hirundo Linné, 1758

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Sternidés

Code Natura 2000 : A 193

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

• Convention de Berne : Annexe II

• Convention de Bonn : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «non défavorable».

• Liste rouge du Loir-et-Cher : « rare ».

Description de l'espèce :

Oiseau gris sur le dessus et blanc en dessous, ses ailes sont pointues et sa queue est fourchue ce qui lui a valu le surnom d'hirondelle de mer. Sa tête présente une calotte noire descendant jusqu'aux yeux, son bec est rouge, généralement avec la pointe noire. Les premières Sterne pierregarin reviennent début avril de leurs quartiers d'hiver africains. Elles repartent au début septembre.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Niche généralement sur des grèves sableuses, mais montre en fait une certaine plasticité dans le choix de ses sites de nidification pour peu qu'ils soient situés sur un substrat dégagé et à l'abri des prédateurs. Elle peut ainsi s'adapter à des sites artificiels tels que des musoirs d'écluse ou des radeaux flottants. Niche en colonies sur les ilots sableux et dénudés de la Loire. Fréquente les étangs et ballastières en migration.

• *Régime alimentaire :*

La Sterne pierregarin est essentiellement piscivore, mais elle se nourrit également de petits crustacés. Elle effectue, comme la plupart des ternes, des piqués sur l'eau pour se saisir de ses proies et les avale immédiatement, à moins qu'elles ne soient destinées à sa progéniture.

• *Reproduction et activités :*

La Sterne pierregarin est une espèce qui se reproduit en colonies (quelques couples à une centaine) dans les milieux sans végétation, proche de l'eau (îlots, langue de sable, digues). Le nid est une simple cuvette où est pondue 2 à 3 œufs début mai. Les deux sexes participent à l'incubation et à l'élevage des jeunes pendant 3 semaines.

Pour pêcher, la Sterne pierregarin exploite les zones d'eau peu profondes. Elle repère ses proies par un bref vol sur place et plonge parfois dans quelques centimètres d'eau.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse peu commune et migratrice commune, hivernante occasionnelle.

Répartition en France et en Europe :

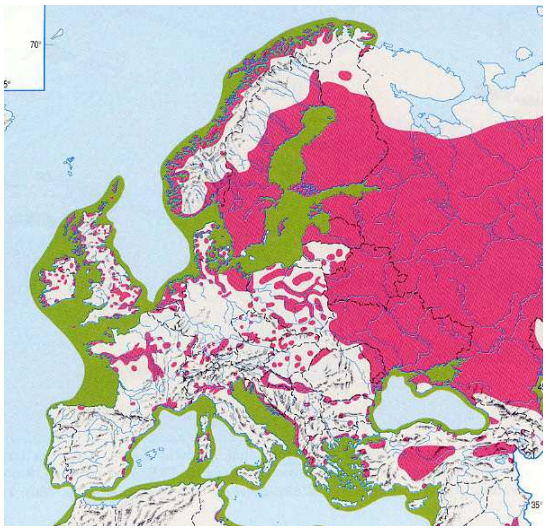

Source carte et photo : Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret

Répartition en Loir-et-Cher

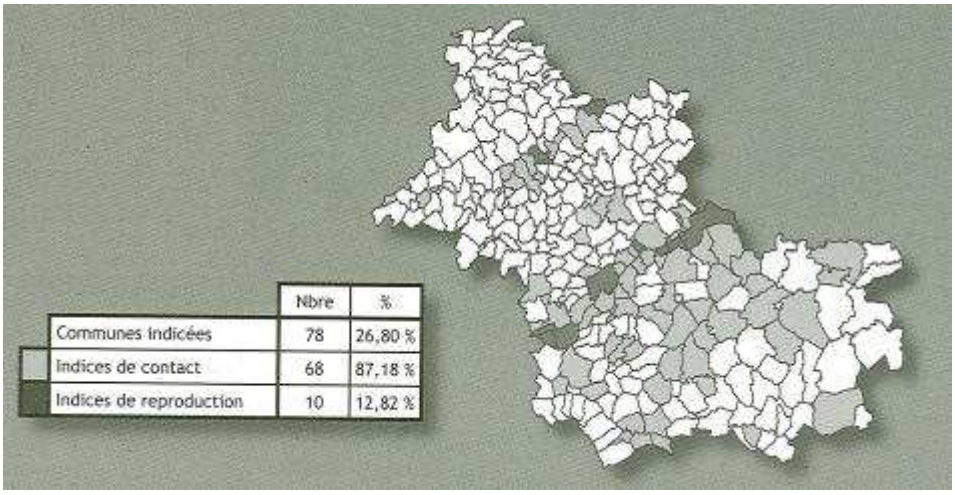

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher : Estivante nicheuse et migratrice peu commune. Présence de fin mars à début septembre. Principalement sur la vallée de la Loire à l'époque de la reproduction plus quelques cas irréguliers en val de Loir. Au passage et lors des vagabondages après crues du fleuve devient plus fréquente sur les étangs. Les six sites concernés sont des îles sauvages de la Loire, situés sur les communes de Muides-sur-Loire, St-Dyé-sur-Loire, Blois, Chaumont-sur-Loire, Rilly-sur-Loire et Veuves.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Population stable ou légère augmentation. Situation française en progression depuis 1970. A partir de 2006, le niveau d'eau très bas de la Loire au moment de l'étiage, a entraîné l'abandon de certains sites devenu accessibles facilement aux pêcheurs et promeneurs. D'autres sites sont devenus moins favorable du fait de la croissance de la végétation ligneuse. En 2007, 180 couples nicheurs dont 173 à l'île de la Saulas de Blois, les autres étaient situés sur d'autres îles.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

La Sterne pierregarin s'installe sur les îlots de sable de la Loire, comme la Sterne naine. Un suivi annuel est effectué depuis la fin des années 80 par l'association de protection de la nature Loir-et-Cher Nature.

Menace :

La conservation de la Sterne pierregarin dans le Loir-et-Cher est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidifications. Quatre types de menaces principales peuvent être évoquées et hiérarchisées par ordre d'importance:

• Le dérangement des colonies par différents utilisateurs de la Loire (activités nautiques, quad, pêcheurs, promeneurs, chiens, ...), entraînant généralement une chute du succès reproducteur, voire une désertion des colonies.

• Le manque d'îlots de nidification suite à l'absence d'entretien naturel des grêves et plage par les crues. La tenue hors d'eau des îlots qui s'explique principalement par l'affaissement du lit du fleuve (extraction granulat) a comme conséquence le développement de la végétation. Cette diminution des îlots potentiels de nidification s'explique également par le maintien artificiel du niveau d'eau à la période de l'étiage.

• La variation brutale des niveaux d'eau, durant la période de nidification (crues printanières, incidents climatiques,...).

• Le piégeage en grand nombre des sternes sur les zones d'hivernage des côtes africaines pourrait avoir un impact sur la survie des oiseaux et par conséquent sur les populations reproductrices.

Mesures de gestion conservatoire :

En région Centre, la gestion conservatoire de la Sterne pierregarin passe par:

• Une remise en état (débroussaillage) des anciens sites de nidifications.
• La surveillance des sites de nidification pour éviter les dérangements occasionnés par les activités de loisirs (passage dans les colonies en moto, VTT, à pied, ...).
• La sensibilisation des riverains de la Loire et des touristes vis-à-vis de l'écologie de cette espèce et des conséquences du dérangement des colonies.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Sterne pierregarin sera favorable à l'ensemble des espèces nichant sur des îlots sableux : Sterne naine, Œdicnème criard.

La réhabilitation des grèves exondées, mesures préconisée dans le cadre du DOCOB ZCS sera reprise pour les actions de la ZPS.

Chevalier aboyeur, Tringa nébularia Gunnerus, 1767.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 164

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : liste gibier

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :

Limicole ventru de taille moyenne, de la famille des bécassins. C'est l'un des plus grands chevaliers observables en Europe. Ses principaux traits de reconnaissance sont ses ailes assez sombres, sans barre blanche transversale, la tache blanche du croupion qui se termine en triangle sur le dos ainsi que son bec gris légèrement retroussé. D'autre part, le dessus est gris rayé de brun-noir, le dessous blanc rayé de brun foncé sur le haut de la poitrine. Les ailes sont brunes, gris-brun et blanc aux couvertures sous-alaires. Enfin, la queue est blanche barrée de brun-noir, les pattes vert olive clair. En plumage hivernal, le dos est pâle, les dessins sont moins apparents.

Biologie et Ecologie :

• Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :

Ce limicole, assez commun localement, a deux habitats distincts : dans son aire de nidification située au nord de l'Europe, il fréquente les landes dégagées ou partiellement boisées, ou les zones sèches non loin de tourbières. Le reste de l'année, dans son aire d'hivernage, il affectionne les vasières, les mangroves, les marais salants, les récifs coraliens, les plages de sables, les plans d'eau douce et les lagunes. Il fréquente les vasières pour son nourrissage et les bancs de sables comme reposoir. Bords des rivières et des étangs.

• Régime alimentaire :

Matin et soir, le chevalier aboyeur parcourt les eaux peu profondes ou se nourrit sur les rives. En eau douce, il marche lentement et capture ses proies grâce à son long bec légèrement incurvé. C'est un carnivore exclusif. Son menu principal est constitué de petits invertébrés aquatiques (insectes, crustacés, mollusques, vers). Cependant, il se nourrit également de petits poissons et de petits batraciens.

• Reproduction et activités :

Les couples sont stables. Le nid est placé à terre, dans un creux garni d'herbes et de feuilles. La ponte est constituée généralement de 4 œufs chamois-crême ou vert-olive marqués de brun-roux foncé d'une taille approximative de 50 mm. Les deux parents se relaient pour couver les œufs et se nourrir. L'incubation dure entre 23 et 26 jours. Les poussins en duvet sont prêts à quitter le nid en quelques heures seulement. Ils sont conduits au bord de l'eau par les parents qui restent ensuite avec eux pendant une période variant de 25 à 31 jours jusqu'à ce qu'ils soient totalement emplumés et capables de se nourrir seuls.

• Migrations :

En France, le Chevalier aboyeur est migrateur peu commun et un hivernant rare.

Répartition mondiale:

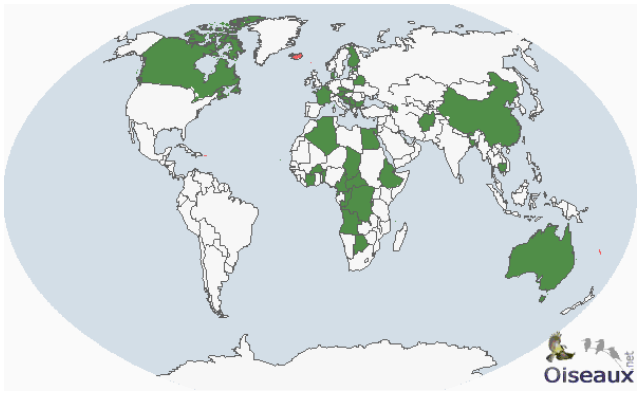

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

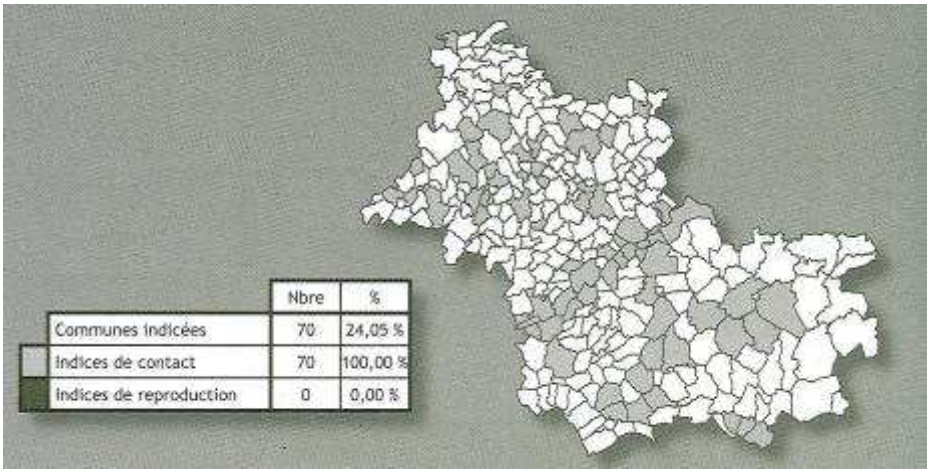

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, c'est un migrateur commun aux deux passages, de fin avril à mi-mai puis de fin juin à fin octobre.

Lors des passages pré et post –nuptiaux, il se rencontre seul ou en petits groupes inférieurs à 10 unités, record de 35 en Loir-et-Cher. Le Chevalier aboyeur est alors présent sur les vasières des étangs et les bords des fleuves. Son cri aigu à l'envol est très reconnaissable.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

La population européenne est estimée entre 61 000 et 190 000 couples, avec un effectif stable.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Le Chevalier aboyeur est observée régulièrement au long de la Loire lors de la migration d'automne et celle du printemps. Il fréquente les vasières pour son nourrissage et les bancs de sable comme reposoir.

Menace :

La menace de cette espèce est essentiellement due à des problèmes de tranquillité sur ses zones de nourrissages et ses zones de repos.

Mesures de gestion conservatoire :

Seul, la mise à disposition d'espaces tranquilles pourrait favoriser sa présence.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La création d'espaces de tranquillité pour le Chevalier aboyeur aura un impact positif sur l'ensemble du cortège avifaunistique de la Loire.

Chevalier cul-blanc, *Tringa ochropus* Linné, 1758.

Classification :
- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 165

Statut et protection :
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :

De la taille d'un merle, le Chevalier cul-blanc apparaît très sombre avec des points blancs peu visibles sur le dos. Au vol, le dessous des ailes est noir et un croupion blanc est visible. Comme le Chevalier guignette qui fréquente les mêmes lieux, il balance régulièrement la queue.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*
Fréquente tous les bords de points d'eau qu'il peut trouver, y compris des fossés peu importants. Les dérangements et les actes de braconnages occasionnés par la chasse peuvent limiter son hivernage et sa nidification. L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire et sur les îles lors de migration d'automne et celle du printemps. C'est le chevalier, après le Guignette, le plus commun dans le département.

• *Régime alimentaire :*
Son alimentation est presque exclusivement composée d'invertébrés. En hiver, il picore dans la vase ou en eau peu profonde, sans jamais s'aventurer loin des rives. On l'observe en bordure de marais salants, fouillant les rigoles ou les vasières à la recherche d'annélides, de mollusques ou de crustacés. Au printemps, sur son site de nidification, il tire ses ressources de son environnement forestier humide. Son régime est alors principalement constitué d'insectes et d'araignées.

• *Reproduction et activités :*
Il s'accouple dans les terrains marécageux, pourvus en pins et en bouleaux épars. Ce dernier détail est très important car son mode de nidification arboricole est unique parmi les échassiers de rivage. A vrai dire, l'oiseau ne construit pas son nid, il dépose ses œufs dans un ancien nid d'une autre espèce : pigeon, grive ou écureuil de préférence. La ponte est constituée de 4 œufs olive taché de brun-roux dont l'incubation qui dure entre 20 et 23 jours est assurée principalement par la femelle. La disposition des 4 œufs coniques, dont le bout pointu est tourné vers le centre du nid, est typique des limicoles (voir l'illustration de Gould). S'ils étaient disposés différemment, la couvaison serait moins efficace.

• *Migrations :*
En France, le Chevalier aboyeur est migrateur peu commun et un hivernant rare (nicheur exceptionnel).

Répartition mondiale:

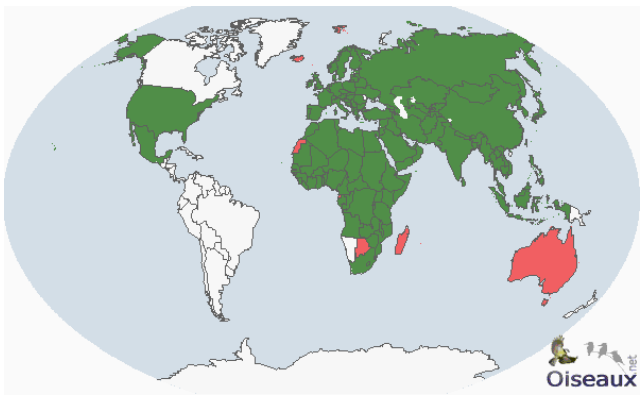

Source : http://www.oiseaux.net

.

Répartition en Loir-et-Cher

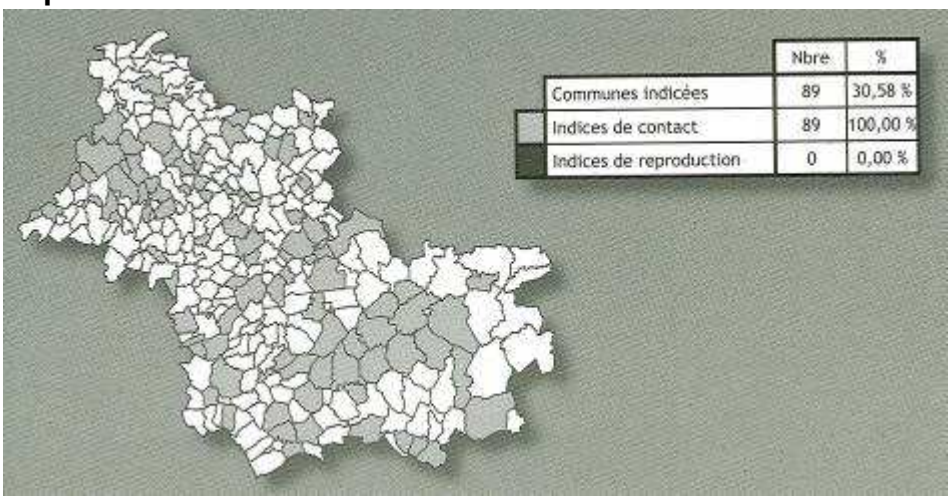

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte :
L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002

En Loir-et-Cher, c'est un migrateur commun aux deux passages, de mi-mars à mi-mai puis de mi- juin à fin octobre, hivernant rare.
Lors des passages pré et post nuptiaux, il se rencontre seul ou en tous petits groupes sur les vasières des étangs et les bords des fleuves et sur toutes sortes de milieux humides. Ils arpentent les rivages à la recherche de nourriture.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Effectifs européen mal connu, il est évalué entre 153 000 et 193 000 couples. Il ne semble pas avoir régressé au cours du XXème siècle. Les effectifs nicheurs sur le val de Loire n'ont toutefois jamais été évalué.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire et sur les îles lors de la migration d'automne et celle de printemps. C'est le Chevalier, après le Guignette, le plus commun dans le département.

Menace :

La menace des cette espèce est essentiellement dû à :
- la disparition d'espaces de nourrissage et de repos pour ses haltes migratoires.
- les dérangements et les actes de braconnages occasionnés par la chasse peuvent limiter son hivernage et sa nidification.

Mesures de gestion conservatoire :

La mise à disposition de zones humides présentant des vasières fraîches et tranquilles lui permettant de se nourrir et de se reposer pendant ses haltes migratoires.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La création d'espaces de tranquillité pour le Chevalier cul-blanc aura un impact positif sur l'ensemble du cortège avifaunistique de la Loire.

Chevalier gambette, *Tringa totanus* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 162

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe III.
- Convention de Bonn : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « rare » pour les hivernants.

Source : M.COLLIN Didier

Description de l'espèce :

Le Chevalier gambette est un limicole haut perché sur des pattes rouges à oranges avec un long bec rouge à la base. Son plumage est blanc rayé de brun dessous, brun dessus. Au vol, il montre une large barre alaire blanche qui le distingue aisément de ses congénères.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Cet oiseau comme tous limicoles est inféodé aux prairies humides tant pour sa reproduction que pour son alimentation. L'espèce niche partout en Europe du Nord dans les prairies humides et marais. Elle hiverne principalement dans les régions méditerranéennes et en Afrique. Certains individus restent sous nos latitudes mais, le plus souvent, au bord de la mer.

• *Régime alimentaire :*

Il se nourrit de petits crustacés et de vers. Pendant la période de reproduction, le chevalier gambette chasse des insectes, des vers et des araignées. Le reste du temps, il consomme des mollusques et des crustacés, et parfois des petits poissons et des têtards.

• *Reproduction et activités :*

Le chevalier gambette est monogame, et les couples retourneront au même endroit avec le ou la même partenaire. La période de reproduction s'étend d'avril à juin.
Le nid est une dépression peu profonde dans le sol, près ou sous la végétation, ou au pied de hautes herbes pouvant servir de toit. Le mâle construit la base et la femelle complète avec des brindilles et des feuilles. En moyenne 4 œufs sont pondus. Les deux parents se relaient pour couver, pendant 22 à 25 jours. Une journée plus tard, les jeunes se dispersent hors du nid pour se nourrir eux-mêmes, surveillés par les parents.
Au début, les 2 parents s'occupent des jeunes, mais la femelle s'éloigne du site la première. Le mâle veille sur les jeunes pendant un mois. Parfois le couple se partage la couvée pour élever les jeunes.

• *Migrations :*

En France, le Chevalier gambette est migrateur commun, un nicheur et hivernant peu commun.

Répartition mondiale :

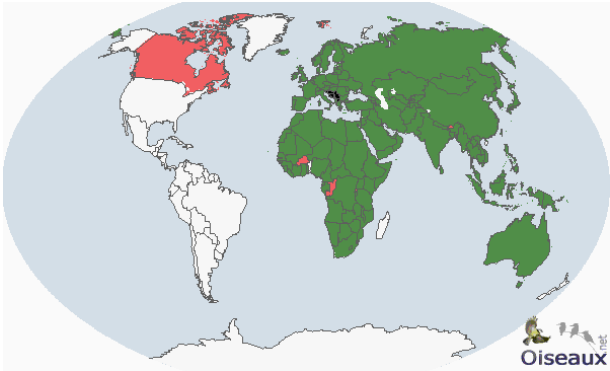

Source : http://www.oiseaux.net

.

Répartition en Loir-et-Cher

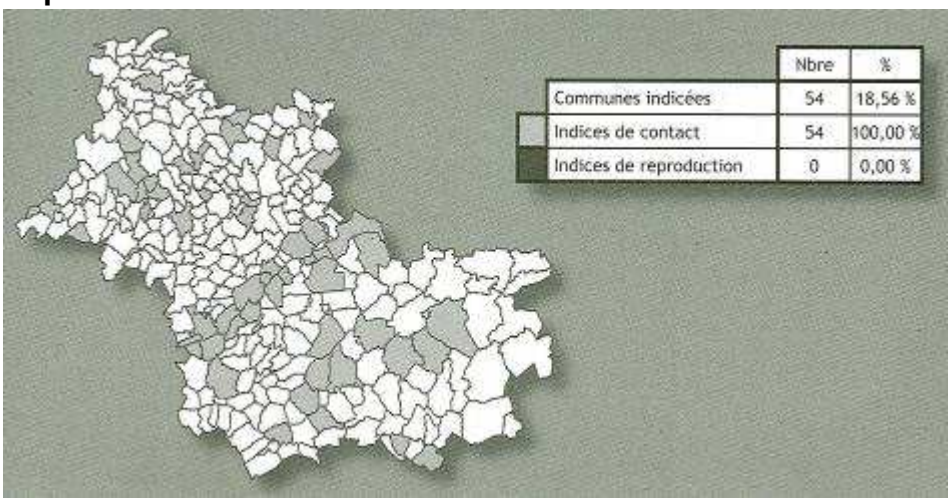

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte :
L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002

En Loir-et-Cher, c'est un migrateur commun fin mars à début juin puis de mi-juillet à fin octobre.
L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire lors de migration au printemps et d'automne et en hivernage sur les vasières et les iles sableuses. En Loir et Cher, il est principalement visible le long de la Loire et aux bords des étangs, mais aussi sur des ballastières, lors d'inondations fluviales printanières ainsi que dans des flaques temporaires dans des cultures.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Effectifs européen mal connu, il est évalué entre 153 000 et 193 000 couples. Il ne semble pas avoir régressé au cours du XXème siècle. Les effectifs nicheurs sur le val de Loire n'ont toutefois jamais été évalué. Cet oiseau niche en France (1137 à 1347 couples) et dans beaucoup de pays européens. Il serait en augmentation notable comme nicheur. L'effectif des oiseaux hivernants est inférieur à 6 000 oiseaux sur le littoral.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Le Chevalier gambette est observé régulièrement au long de la Loire et sur les îles lors de la migration d'automne et celle de printemps.

Menace :

Cet oiseau comme tous les limicoles est inféodé aux prairies humides tant pour sa reproduction que pour son alimentation. Les effectifs de Chevaliers gambettes ne peuvent être conservés qu'en assurant la quiétude des principaux sites.

Mesures de gestion conservatoire :

Les effectifs de Chevalier gambettes ne peuvent être conservés qu'en assurant la quiétude absolue d'iles favorables ou la création d'espaces protégés.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La création d'espaces de tranquillité pour le Chevalier gambette aura un impact positif sur l'ensemble du cortège avifaunistique de la Loire.

Source photo : Didier Collin, réf 9316, oiseau.net

Chevalier guignette, *Actitis hypoleucos* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 168

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « rare ».
- Liste rouge du Loir-et-Cher : « vulnérable ».

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :

Un peu plus gros qu'une alouette, le Chevalier guignette est le plus petit de nos chevaliers. Outre sa taille, un des critères permettant de l'identifier est le balancement de sa queue, signe qu'il partage d'ailleurs avec le Cul-blanc. Si on peut l'observer d'assez près, on remarquera un dessus brun olivâtre, un dessous blanc remontant dans le brun au niveau des épaules, des pattes vertes. Il est cependant assez farouche mais s'approche souvent de pêcheurs immobiles. Il s'enfuit d'un vol rapide en rasant l'eau et en poussant des cris sifflés rapides.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Nichant au bord d'eaux présentant de petites plages de galets ou des digues de rochers, c'est un migrateur qui hiverne principalement en Afrique. Les îlots graveleux de la Loire l'accueillent pour sa reproduction. Toutes les rives le voient se nourrir dans ses stationnements migratoires avec une préférence pour les vasières tranquilles.

• *Régime alimentaire :*

Le Chevalier guignette trottine sur ses pattes à la limite de l'eau pour traquer les invertébrés. Toutes sortes d'insectes, des forficules aux papillons, tombent sous son bec effilé. Des araignes, des mollusques et des vers sont également capturés. Le Chevalier guignette passe une bonne partie de sa journée à se nourrir, mais consacre quelques instants, au milieu de la journée, au repos et à la toilette de son plumage.

• *Reproduction et activités :*

La parade peut prendre place avant ou après la migration de printemps vers les zones de nidification. Chaque couple établit son territoire au bord de l'eau et le défend âprement. La taille en est variable mais, dans les régions où la nourriture abonde, les couples peuvent n'être distants que de 120 mètres. Le nid est toujours au sol, près de l'eau, en général dans la végétation touffue. Il peut varier d'une simple cuvette à une coupe soignée et tapissée d'herbes que les oiseaux dissimulent avec divers végétaux. Les œufs, au nombre de 3 à 5, sont beiges crème à vert pâle, tachetés de brun-rouge. Les deux adultes se partagent l'incubation qui dure entre 21 et 25 jours. Les œufs éclos, les parents guident les poussins loin du nid, vers un endroit riche en nourriture et à l'abri des prédateurs. Capables de se nourrir seuls presque tout de suite, les petits suivent les adultes pendant trois semaines, se figeant dès que leurs parents poussent un cri d'alarme. Le mâle quitte normalement la nichée au bout de 12 jours et est suivi, deux semaines plus tard, par la femelle. Les jeunes sont alors pratiquement capables d'effectuer le long voyage vers les quartiers d'hivernage.

• *Migrations* :

En France, le Chevalier guignette est un nicheur peu commun, hivernant rare et migrateur commun.

Répartition mondiale :

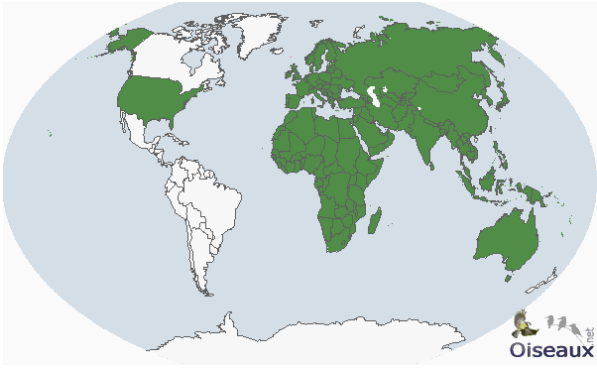

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

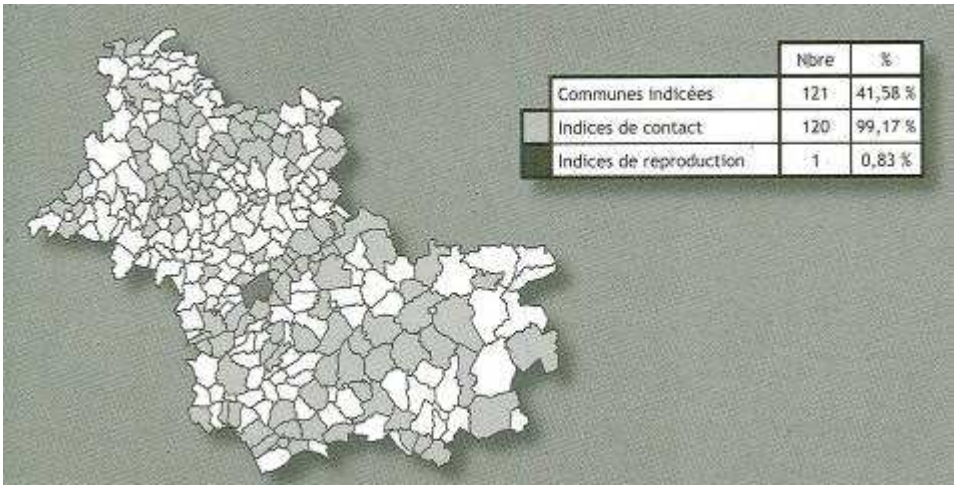

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte :
L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002

En Loir-et-Cher, c'est un nicheur occasionnel, hivernant rare, migrateur commun de fin avril à fin mai puis de début juillet à fin septembre.
L'aire de distribution du Chevalier guignette s'étend des côtes européennes de l'océan Atlantique jusqu'à la façade orientale de l'Asie. Les îlots graveleux du fleuve l'accueillent pour sa reproduction. Toutes les rives le voient se nourrir dans ses stationnements migratoires avec une préférence pour les vasières tranquilles.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Il y a près de 700 000 couples au Nord de l'Europe. L'effectif nicheur français serait de moins de 1 000 couples. Les rivières et les fleuves de l'Est du pays sont les bastions de l'espèce. Dans le Loir-et-Cher, seul un couple a élevé deux jeunes à Blois sur une île du fleuve, en 1998.
Le développement de la nidification est à surveiller car il s'accroît au niveau du bassin de la Loire moyenne. Situation nationale des reproducteurs jugée stable depuis 1970.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Le Chevalier guignette est observé régulièrement au long de la Loire et sur les îles lors de la migration d'automne et celle de printemps.

Menace :

Comme les autres chevaliers, la tranquillité des îlots et des berges du fleuve pourrait augmenter les chances de nidification du Guignette.

Mesures de gestion conservatoire :

Les effectifs de Chevalier guignette ne peuvent être conservés qu'en assurant la quiétude absolue d'iles favorables ou la création d'espaces protégés.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La création d'espaces de tranquillité pour le Chevalier gambette aura un impact positif sur l'ensemble du cortège avifaunistique de la Loire.

Grand cormoran, *Phalacrocorax carbo* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Pélécaniformes
- Famille : Phalacrocoracidés.

Code Natura 2000 : A 017

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe III.
- Convention de Bonn : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « non défavorable ».
- Liste rouge du Loir-et-Cher : « rare ».

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :

Cet oiseau noir de grande taille, est facile à reconnaître : il a un long cou reptilien, une tête allongée et anguleuse, un bec puissant. En vol, il ressemble un peu à une oie. Souvent en formations et à bonne hauteur, ils prennent volontiers des ascendances pour s'élever rapidement. On le voit souvent debout les ailes écartées en train de sécher son plumage après la pêche, le long des bancs de sable.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Rivières, étangs, plan d'eau. Niche dans les arbres en bordure d'étangs sur les corniches des falaises, sur les côtes ou à l'intérieur des terres.

• *Régime alimentaire :*

Le Grand cormoran se nourrit principalement de poisson et des invertébrés aquatiques.

• *Reproduction et activités :*

Le nid est une grande structure faite de rameaux de bois et d'algues, tapissé de matériaux plus fins. Les deux parents construisent le nid sur un arbre bas, sur le sol, sur les corniches des falaises ou sur des pentes abruptes.
La femelle dépose 3 à 4 œufs blanc-bleuté. L'incubation dure environ 29 à 31 jours, assurée par les deux adultes.

Les poussins sont nourris par les deux adultes, d'abord avec du liquide régurgité, et plus tard avec de la nourriture solide qu'ils prennent directement dans la gorge des parents. Ils restent dépendants de leurs parents pendant 70 jours, mais prennent leur envol à 50 jours.

• *Migrations* :

En France, le Grand cormoran est un nicheur peu commun sur le littoral, rare sur le continent. Migrateur et hivernant commun.

Répartition mondiale :

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

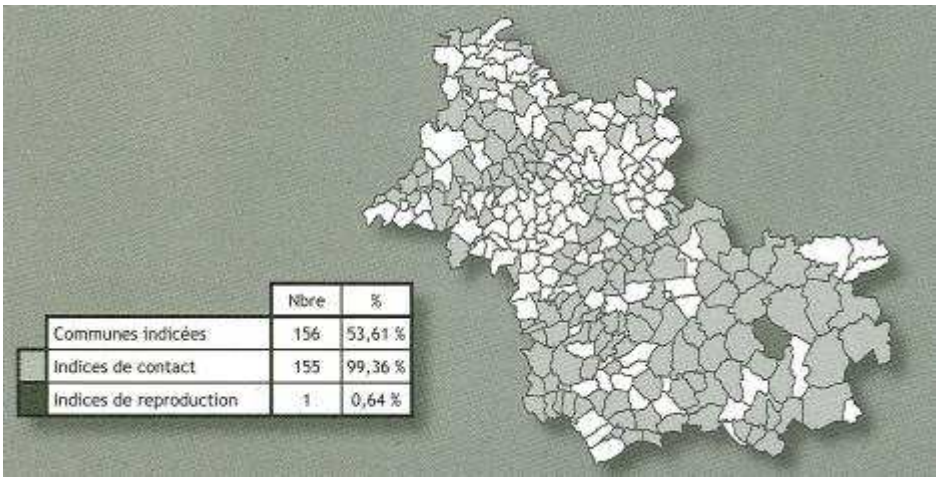

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, nicheur rare, hivernant et migrateur commun.
C'est dans les années 70 que l'oiseau est apparu dans la région, après sa disparition de France continentale. Les effectifs nicheurs en France sont en accroissement.
La reproduction en Sologne est récente pour quelques dizaines de couples dans les saulaies ou dans les chênes en bordure d'étangs. Aucune reproduction n'a été prouvée sur la Loire. 600 oiseaux stationnent l'hiver pour y passer la nuit à l'abri des prédateurs. Des oiseaux en migrations peuvent être observés partout en automne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :
L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire toute l'année avec un accroissement lors de la migration d'automne et en hivernage.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :
Les trois dortoirs sont situés sur de grandes îles du fleuve avec de grands arbres servant de perchoirs nocturnes. L'érosion naturelle des îles concernées fait tomber les grands arbres avec une évolution des dortoirs.

Menace :
Les grands cormorans ont été persécutés par les humains en tant que concurrents des pêcheurs. A présent, avec les efforts de conservation, les nombres augmentent et les statuts de cette espèce sont stabilisés. Des tirs de régulation sont effectués sous couverts d'une dérogation dans le Loir-et-Cher.

Mesures de gestion conservatoire :
Laisser, voire favoriser des îles avec de grands arbres, pourrait permettre aux Grands cormorans d'avoir des dortoirs sur le fleuve les incitants à délaisser les pisciculture et les étangs de production de Sologne en les fixant sur la Loire

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces
Cette gestion pourrait avoir un impact négatif pour le cortège d'oiseaux utilisant les grèves exondées. En effet, laisser la lignification des grèves conduit à la perte de cet habitat entraînant la perte d'oiseaux d'intérêt européen comme les Sternes naine et pierregarin. Il est donc nécessaire de ne pas employer une gestion unidirectionnelle mais plutôt diversifier les actions à entreprendre afin de préserver les habitats des oiseaux d'intérêt européen.

Hirondelle de rivage, *Riparia riparia* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Hirundinidés.

Code Natura 2000 : A 249

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « à surveiller».

Description de l'espèce :

Petite hirondelle de couleur gris brunâtre sur le dessus et blanche sur le dessous, avec une bande pectorale séparant la gorge blanche et le ventre également blanc. Sa queue est légèrement fourchue. Elle plane très peu et chasse les petits insectes à la surface de l'eau.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*
Se trouve souvent très près de l'eau, niche dans les berges des rivières, dans les sablières et parfois dans les tas de terre.

• *Régime alimentaire :*
Les petits sont nourris en commun, comme chez leurs congénères, avec des moucherons et d'autres petits insectes, parfois avec des libellules presque aussi longues qu'eux.

• *Reproduction et activités :*
Contrairement à l'hirondelle rustique ou de fenêtre, l'hirondelle de rivage creuse un trou circulaire et horizontal qui peut atteindre une profondeur d'un mètre. Cet ouvrage est souvent réalisé dans la partie abrupte d'une falaise, d'une gravière, sablière ou dans la rive d'un cours d'eau.
Son nid est généralement constitué d'herbes et de plumes. Cette chambre se situe à l'extrémité d'un tunnel sinueux creusé par les deux partenaires, abri qui peut-être utilisé plusieurs années de suite. L'hirondelle de rivage effectue généralement deux nichées, mais les populations les plus au nord n'en feront qu'une. C'est après cette période de reproduction qu'elles se rassembleront dans les roselières pour se préparer au départ pour l'Afrique. La femelle pond 4 à 5 œufs d'un blanc pur d'environ 18 mm, leur incubation durera 14 jours. Les petits sont nourris en commun, comme chez leurs congénères, avec des moucherons et d'autres petits insectes, parfois avec des libellules presque aussi longues qu'eux. C'est vers le dix-neuvième jour que les petits prendront leur envol et apprendront comme leurs parents à chasser moustiques et araignées au dessus de l'eau.

• *Migrations* :
En France, nicheuse et migratrice assez commune.

Répartition mondiale :

Source : http://www.oiseaux.net

.

Répartition en Loir-et-Cher

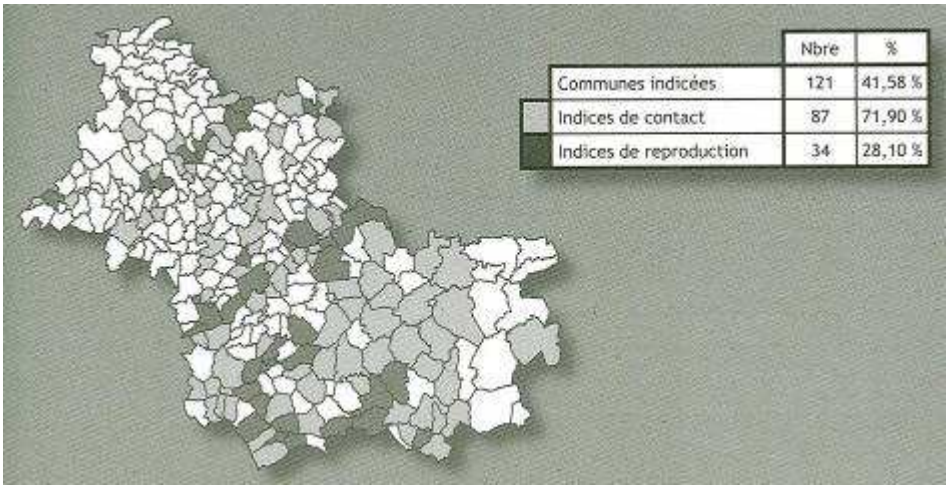

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte :
L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002

En Loir-et-Cher, estivante nicheuse et migratrice commune entre début mars et fin septembre. En migration, elle est visible sur tous les plans d'eau rivières et étangs. Elle niche en colonie, dans les berges abruptes des rivières et fleuves ainsi que sur des sites artificiels comme les sablières.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Elle se reproduit dans toute l'Europe : 2,8 à 14 millions de couples, avec la Russie comptant plus d'un million de couples et la Biélorussie et la Pologne 100 000 couples chacune. La France compte entre 50 000 et 100 000 couples de nicheurs.
Il a été comptabilisé 1590 couples nicheurs sur la Loire en 2004.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Les colonies du fleuve sont souvent plus petites que celles des sablières. Les falaises naturelles s'érodent naturellement par la dynamique fluviale. La végétalisation des berges peut être néfaste au maintien des colonies existantes en recouvrant les talus favorables au creusement de nids.

Menace :

Des interventions sur les falaises des sablières qui ne sont plus en exploitation sont à effectuer afin de retrouver une verticalité propice à l'accueil de certaines colonies.

Mesures de gestion conservatoire :

Laisser le fleuve éroder ses berges sans intervention est sans doute le meilleur moyen de préserver les sites de nidifications. Par contre une intervention mécanisée sur les falaises des sablières qui ne sont plus en exploitation, pour refaire la verticalité de celles-ci pourrait augmenter l'accueil de certaines colonies.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion mise en place pour contribuer à la pérennité de cette espèce n'induit pas d'effet néfaste sur les autres espèces et sera bénéfique au Guêpier d'Europe et au Martin pêcheur.

Mouette rieuse, *Larus ridibundus* Linné, 1766.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Laridés

Code Natura 2000 : A 179

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe III.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller de France : « non défavorable »
- Liste orange du Loir-et-Cher : « en déclin ».

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :

La Mouette rieuse est un oiseau commun de taille moyenne facile à reconnaître grâce au bord antérieur de l'aile d'un blanc pur. En période de reproduction, elle arbore un capuchon brun foncé et elle a les pattes et le bec rouge. En plumage hivernale, le capuchon disparaît pour laisser juste deux bandes grises sur le crane jusqu'à l'œil. Oiseau nicheur et migrateur visible toute l'année sur les littoraux et à l'intérieur des terres.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Niche sur les étangs et quelques îlots ligériens. Se nourrit dans les champs.

• *Régime alimentaire :*

C'est une espèce omnivore. La mouette rieuse se nourrit surtout d'insectes aquatiques et terrestres, d'invertébrés marins, de poissons, de vers de terre. Elle consomme aussi des fruits, des graines, des débris variés et parfois des souris.

• *Reproduction et activités :*

La mouette rieuse nidifie en grandes colonies, jusqu'à 1000 couples ou plus. Les nids sont à environ un à cinq mètres les uns des autres.

C'est un nid assez grand sur le sol ou dans la végétation basse et humide. C'est une dépression peu profonde tapissée de végétation.

La femelle dépose 2 à 3 oeufs brun-olive, mouchetés de brun, vers fin avril-début mai. L'incubation dure environ 22 à 26 jours. Les jeunes restent au nid environ une semaine et sont semi- nidicoles. Ils quittent vraiment le nid vers l'âge de 32 à 35 jours.

• *Migrations* :

En France, nicheuse assez commune, migratrice et hivernante très commune.

Répartition mondiale:

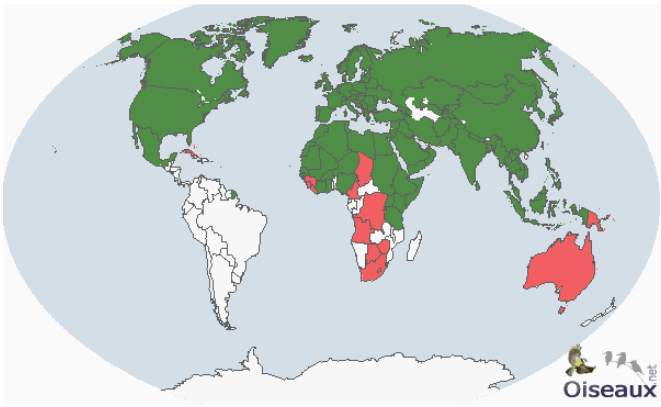

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

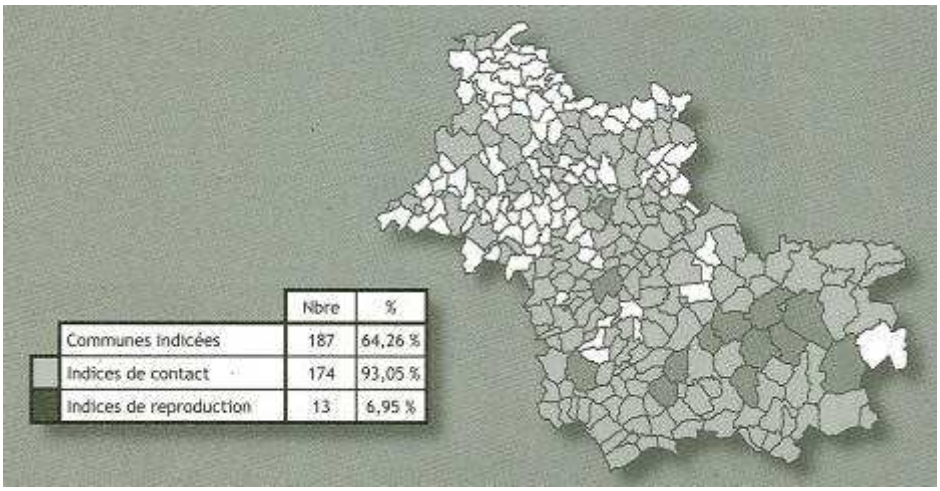

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, estivante nicheuse, hivernante et migratrice commune avec des passages importants en février/mars et octobre/novembre.
Elle niche en colonie souvent importante et très bruyante dans les roselières, les marais côtiers et sur les îles des fleuves. Elle se nourrit souvent dans les champs cultivés où elle peut suivre les tracteurs pendant les labours. Les populations de mouettes rieuses s'étendent autour du monde, colonisant petit à petit d'autres pays, depuis les latitudes moyennes en Europe et en Asie, jusqu'aux zones subarctiques.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

L'installation des nicheurs daterait du début du 20ième siècle. Après un accroissement, les effectifs reproducteurs s'érodent en partie par redistribution sur la Loire hors 41. L'hivernage national a connu une progression de plus de 50% depuis 1970, tandis que l'augmentation des nicheurs atteint 164% de 1989 à 2001.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Elle niche dans toute l'Europe du Nord et de l'Est sur les bords des marais, des grands lacs et étangs côtiers. En France, elle est assez commune dans tout le centre et le sud du pays. Dans le Loir-et-Cher, le recensement de 2003 donne 1500 couples nicheurs. L'espèce est observée très régulièrement au long de la Loire en toutes saisons. Il y a deux colonies actuellement sur le fleuve, toutes deux sur la commune de Blois qui ont données 321 + 30 nids en 2007. Une seule a un statut de protection (arrêté préfectoral de protection biotope du site de l'île de la Saulas - 19 juillet 2007). Un dortoir hivernal important existe à Blois avec des effectifs pouvant atteindre 10 000 oiseaux en plein centre de la ville.

Menace :

Les activités de loisirs sur et en bords de Loire contribuent à diminuer le maintien des colonies

Mesures de gestion conservatoire :

Comme pour les sternes, la tranquillité des colonies est la mesure principale à appliquer. Empêcher la végétalisation des colonies favorisera leur maintien.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Mouette rieuse sera favorable à l'ensemble des espèces nichant sur des îlots sableux : Sterne pierregarin, Œdicnème criard.
La réhabilitation des grèves exondées, mesures préconisée dans le cadre du DOCOB ZCS sera reprise pour les actions de la ZPS.

Petit gravelot, *Charadrius dubius* Scopoli, 1786.

Classification :
- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Charadriidés

Code Natura 2000 : A 136

Statut et protection :
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller de France : « non défavorable »

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :
Limicole vif de petite taille, le petit gravelot a la gorge blanche et le dos marron, le ventre blanc avec un collier noir. Oiseau nicheur migrateur assez commun sur les littoraux et moins commun à l'intérieur des terres.

Biologie et Ecologie :
• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*
Fréquente les bords graveleux des rivières, les sablières, les carrières, les labours. C'est un nicheur des rives sableuses des fleuves et des rivières de plaine.

• *Régime alimentaire :*
Le petit gravelot mange différents insectes, des araignées, des petits crustacés et des vers. Il chasse parfois en tapant des pieds sur le sable ou sur la vase pour déranger les proies qui s'y dissimulent.

• *Reproduction et activités :*
Dès qu'il revient sur son territoire, en avril ou en mai, le mâle exécute des vols nuptiaux spectaculaires pendant lesquels il bat lentement des ailes, se tourne de gauche à droite et lance des trilles. Il continue à courtiser la femelle à terre. Le mâle visite plusieurs dépressions dans des endroits différents et la femelle choisit celle qui lui convient le mieux. Elle l'entoure de galets, d'éclats de coquillage ou de brins d'herbe, puis elle pond 4 œufs jaune-sable constellés de taches brun-noir. Les deux adultes se relaient au cours de la couvaison à des intervalles variant entre quelques minutes et plusieurs heures. L'incubation dure entre 22 et 26 jours. Lorsque les petits éclosent, ils s'en occupent pendant trois semaines. Certains couples, en particulier ceux qui vivent dans le sud de l'aire de répartition de l'espèce, ont le temps d'élever une seconde nichée.

• *Migrations* :
En France, nicheur répandu et migrateur assez commun. Hivernant occasionnel.

Répartition en France et en Europe :

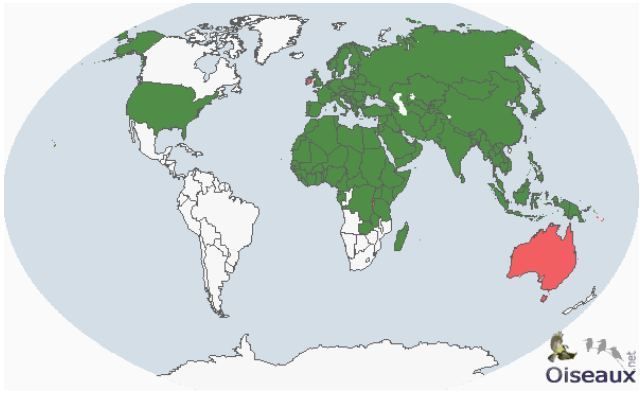

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

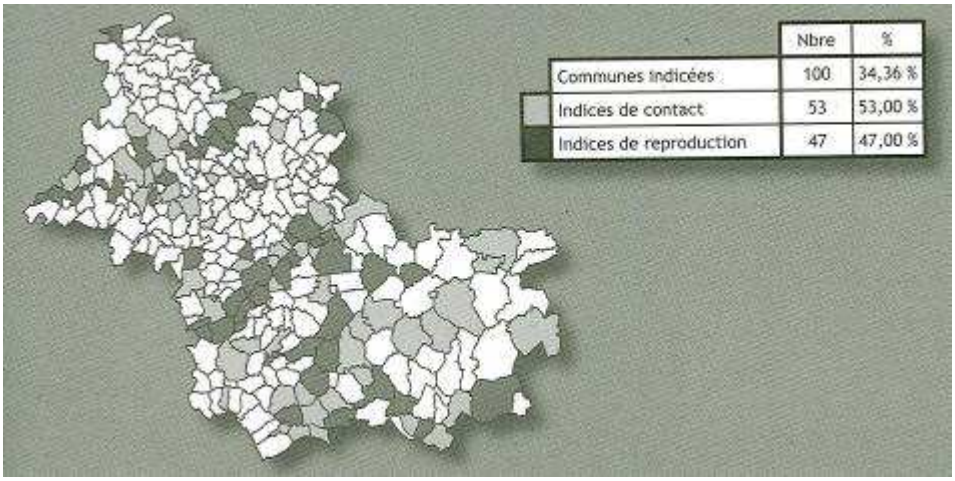

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte :
L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002

En Loir-et-Cher, estivant nicheur peu commun présent de fin mars à mi-octobre. Commun au passage.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Il revient de migration dès la fin mars et de petites bandes d'oiseaux peuvent être vues sur les bords de Loire. Son statut de nicheur est en progression régulière en Europe mais sa régression sur la Loire entraîne que nous attachions un regard particulier à sa tranquillité sur ces lieux de reproduction.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Il niche dans toute l'Europe. La valeur moyenne des effectifs nicheurs départementaux voisine la centaine de couples dont les deux tiers sont fixés sur la Loire.
Les ballastières de la vallée du Loir en retiennent régulièrement une à deux douzaines occupe les îles du Cher. Les autres localités demeurent ponctuelles et irrégulières et n'abritent qu'une ou deux familles chacune.

Menace :

Les couples nichant sur les îlots sont menacés par les activités nautiques. La tranquillité des îles sableuses où ils nichent est la principale mesure envisageable.

Mesures de gestion conservatoire :

La tranquillité des îles sableuses où ils nichent est la principale mesure envisageable.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Améliorer la tranquillité sur et en bords de Loire sera bénéfique pour l'ensemble du cortège avifaunistique de ce fleuve.

Vanneau huppé, *Vanellus vanellus* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Charadriidés

Code Natura 2000 : A 142

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe III.
- Convention de Bonn : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller de France : « en déclin »
- Liste orange du Loir-et-Cher : « en déclin ».

Description de l'espèce :

Limicole de la taille d'un pigeon, le Vanneau huppé en plumage nuptial a la gorge noire et le dos verdâtre, le ventre blanc et une longue huppe sur la tête. La queue est blanche avec une large barre terminale noire. Oiseau nicheur commun et migrateur, il hiverne en grand nombre dans les plaines agricoles dès qu'il trouve une nourriture suffisante.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*
Le Vanneau huppé est nicheur des plaines agricoles et des prairies humides et un hivernant commun.

• *Régime alimentaire :*
Le vanneau huppé se nourrit essentiellement de coléoptères, de mouches et autres insectes, mais aussi d'araignées, de lombrics, de mille-pattes et d'autres invertébrés. Peut également consommer des graines de pins et aussi des graines de diverses herbacées.

• *Reproduction et activités :*
Nid : c'est une simple cavité à même le sol, souvent un peu rehaussée pour que l'oiseau en train de couver ait une bonne vue sur les alentours. Le mâle gratte plusieurs cavités parmi lesquelles la femelle en choisit une. Ponte : la femelle pond 4 œufs (chamois clair, striés et mouchetés de sombre) par couvée. L'incubation dure environ 4 semaines. Elle est assurée par le mâle et la femelle. Les premiers œufs sont pondus entre la mi-mars et avril. Il peut y avoir une couvée de remplacement en mai-juin. Les poussins sont nidifuges. Ils sont élevés par les 2 parents. Ils ont leur plumage définitif au bout de 35-40 jours. Parfois dans des pins ou autres conifères d'altitude offrant aux alentours un terrain assez dégagé,

• *Migrations* :
En France, migrateur et hivernant commun.

Répartition en France et en Europe :

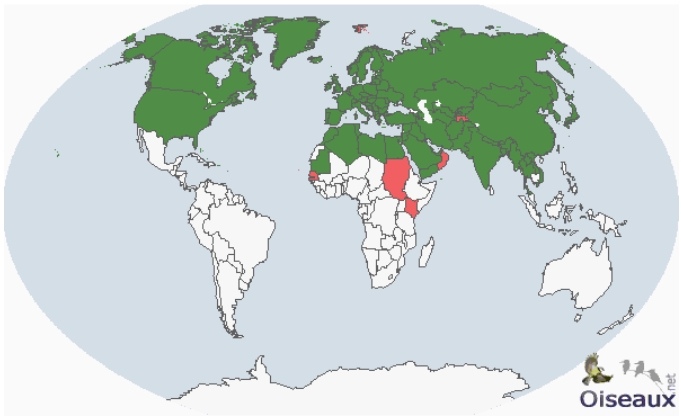

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

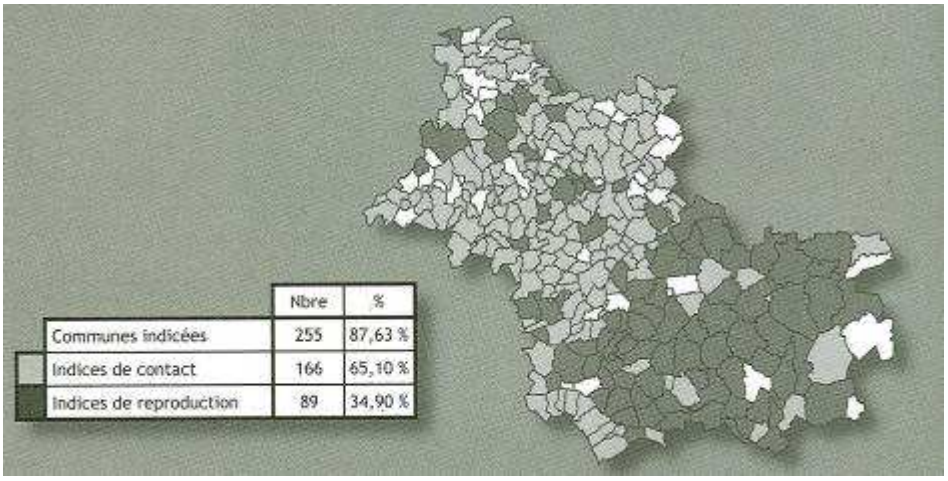

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, nicheur commun, migrateur et hivernant très commun.
En février, ils remontent vers leurs lieux de nidification. Sur la Loire, dès juin, de petites troupes d'oiseaux locaux apparaissent sur les grèves de la Loire. Puis l'importance des rassemblements augmente en octobre et novembre. Des fluctuations sont en relation avec les aléas climatiques hivernaux.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

En hivers, les grandes bandes peuvent atteindre plusieurs milliers d'oiseaux. Les effectifs comptés à la mi-janvier dans la vallée de la Loire varie de 0 à 15 000 individus (en 2003, 17 oiseaux; en 2001, 1560 oiseaux; en 2000, 4880 oiseaux; en 1998, 14850). Les oiseaux se reposant ou s'alimentant sur les îles et les vasières du fleuve ne disposent d'aucun endroit tranquille.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire lors de la migration d'automne et en hivernage. Niche dans toute l'Europe. L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire lors de la migration d'automne et en hivernage.

Menace :

Le dérangement est fréquent voire très fréquent le week-end, les oiseaux qui s'alimentent et se reposent sur les îles et les vasières n'ont donc pas un instant de tranquillité.

Mesures de gestion conservatoire :

La tranquillité des sites d'alimentation est la principale mesure envisageable.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Améliorer la tranquillité sur et en bords de Loire sera bénéfique pour l'ensemble du cortège avifaunistique de ce fleuve.

Source photo : Didier Collin, réf 27161, oiseaux.net